



DIRECTION RÉGIONALE

J E U N E S S E

S P O R T S

COHÉSION SOCIALE

C E N T R E

# Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(OSCARD)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes handicapées

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions  
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance



# 2014

## Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage et au comité scientifique de la plateforme sociale durant l'année 2014.





Édito	2
Observation Sociale Croisée par thématique	3
Démographie	4
Emploi, chômage, revenu	7
Enseignement, scolarité	12
Personnes handicapées	16
Personnes âgées	23
Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	27
Adultes et familles en difficulté	31
Protection de l'enfance	33
Annexes	35
Nouveau découpage cantonal	36
Formules de calcul	40
Index des sigles	47

Le préfet de la région Centre

**L'**observation des données sociales est une mission primordiale des services de l'État. Elle apporte des clés pour identifier et mesurer la réalité des territoires et leurs évolutions. Elle permet également une mise en œuvre efficace de nos politiques publiques.

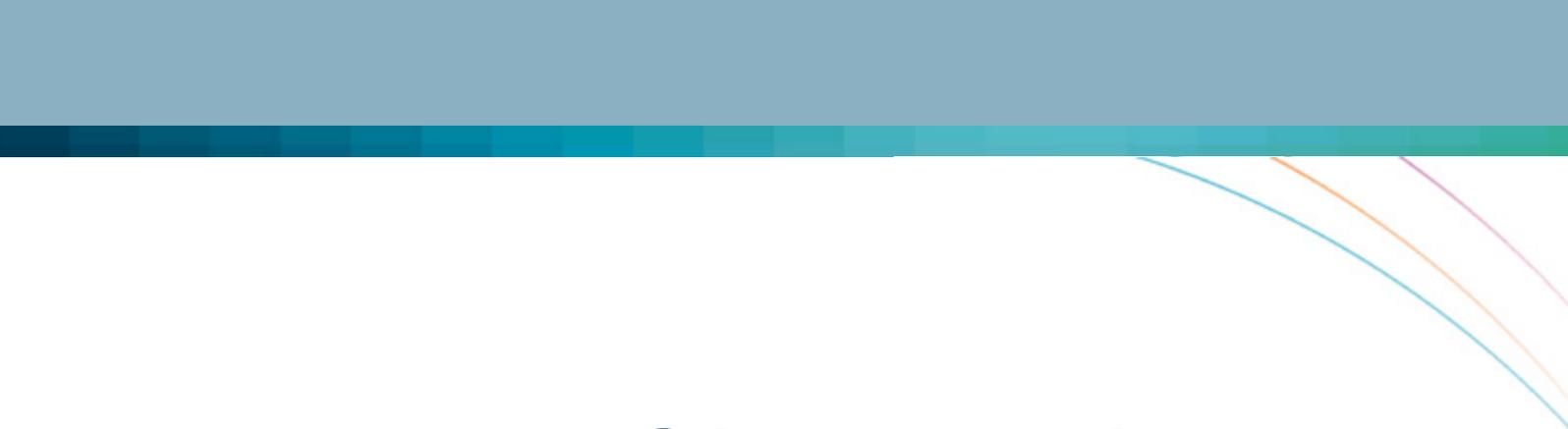
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), en collaboration avec l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), pilote la plateforme régionale d'observation des données sociales en région Centre. Elle doit permettre de disposer d'informations fiables et récentes.

OSCARD 2014 (Observation Sociale Croisée des Acteurs Régionaux et Départementaux) résulte toujours d'une large collaboration des services de l'État, collectivités locales, établissements publics, caisses d'assurance maladie et associations. L'objectif est de rassembler, ainsi que de rendre lisibles et accessibles, des données sociales de notre région.

Je formule le souhait que ce document puisse vous aider dans la mise en œuvre de vos travaux et vous aide à répondre avec efficacité aux enjeux de la région Centre.

*A vos,*

Michel JAU



# Observation Sociale Croisée par thématique

La région Centre compte **2556835** habitants en 2011, soit 37 270 habitants de plus qu'en 2006 et un accroissement de population entre les deux dates de **0,2%** (0,4 % au niveau national). À l'échelle des départements de la Région, les départements du sud de la Région connaissent un déclin démographique (- 0,2 % dans le Cher et l'Indre).

**La Région présente une part de jeunes de moins de 20 ans [O] inférieure à la moyenne nationale** (24,0 % contre 24,4 %). Même si le nombre de jeunes augmente en Région entre 2006 et 2011 (+0,2 %), il n'en reste pas moins qu'en proportion dans la population totale, la part de jeunes diminue (24,0 % en 2011 contre 24,3 % en 2006). Dans les départements du sud, le nombre de jeunes diminue en proportion mais aussi en valeur relative sur la période (respectivement -4,0 % dans le Cher et -2,7 % dans l'Indre). Le Cher et l'Indre occupent respectivement les 74<sup>e</sup> et 86<sup>e</sup> rangs\* des départements métropolitains.

L'analyse des données relatives aux personnes âgées de 75 ans et plus [O] montre que les départements de l'Indre et du Loir-et-Cher occupent les rangs où la proportion de population âgée dans la population totale est la plus importante (respectivement 9<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> rang\* des départements métropolitains). Les 75 ans et plus représentaient 9,5 % de la population totale de la Région en 2006. Ils représentent en 2011, 10,3 % de la population.

L'indice de vieillissement atteste également de cette évolution de la population âgée sur le territoire. En effet, il était de 67,0 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en France contre 76,1 en région en 2006. Cet indice est de 70,6 en France en 2011 et de 79,7 en région. En région, ce sont dans les départements du Cher et de l'Indre-et-Loire que cet indice a le plus fortement augmenté (+8,2 % dans le Cher et +5,9 % dans l'Indre-et-Loire).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Région compte 1121991 ménages dont 33,8 % de ménages composés d'une personne, 64,2 % de ménages avec familles, 7,6 % de familles monoparentales et 2,0 % d'autres ménages sans familles. En 2006,

les familles monoparentales représentaient 7,0 % des ménages. Les ménages composés de personnes seules ont également augmenté entre les recensements de 2006 et 2011 (32,3 % en 2006 contre 33,8 % en 2011). Ces constats se retrouvent aussi au niveau national avec un accroissement des ménages isolés et des familles monoparentales (33,0 % de ménages d'une personne en 2006 contre 34,3 % en 2011 et 8,3 % de familles monoparentales en 2006 contre 8,7 % en 2011). C'est dans les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret que la proportion de familles monoparentales entre 2006 et 2011 a le plus augmenté (+14,1 % et 18,6 %). S'agissant des ménages isolés, c'est dans le département de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher que les parts ont le plus évolué (+9,8 %).

En 2011, il est recensé en région 34 125 familles avec enfant de moins de 25 ans [O] qui n'ont pas d'actif occupé, ce qui représente 9,7 % des familles avec enfants de moins de 25 ans (11,1 % au niveau national). Les taux varient de 8,9 % dans l'Indre-et-Loire à 11,9 % dans le Cher. La représentation cartographique montre des taux plus élevés dans les villes-centres ■

\* La lecture des rangs se fait par ordre décroissant (du plus grand taux au plus petit).

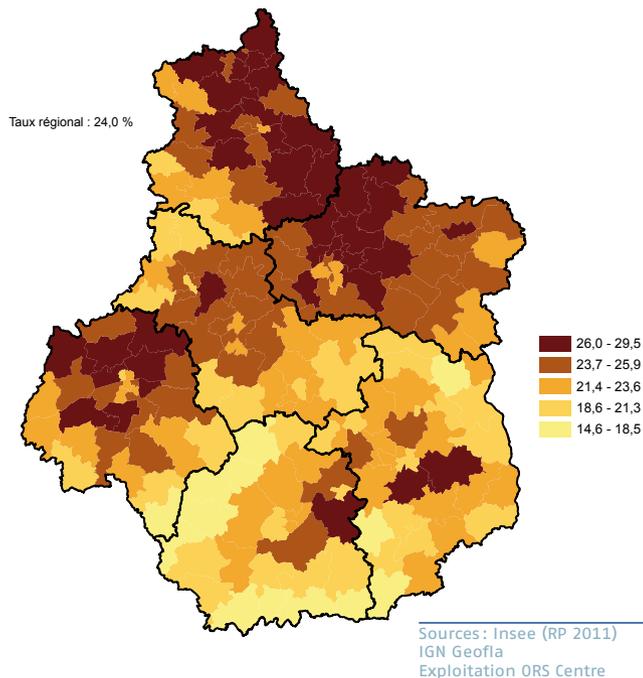
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Population au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	311 694 (12,2%)	430 416 (16,8%)	230 175 (9,0%)	593 683 (23,2%)	331 280 (13,0%)	659 587 (25,8%)	2 556 835 (100,0%)	63 070 340
<b>Densité en habitants par km<sup>2</sup> en 2011</b>	43,1	73,2	33,9	96,9	52,2	97,4	65,3	116,0
<b>Superficie (en km<sup>2</sup>)</b>	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
<b>Variation inter-censitaire (06-11) Taux annuel moyen entre 2006 et 2011 (en %)</b>	-0,2%	0,4%	-0,2%	0,4%	0,3%	0,4%	0,2%	0,4%
<b>1</b> <b>Nombre de personnes de moins de 20 ans</b> (pour 100 habitants) en 2011	68 087 21,8% 74 <sup>e</sup> rang	110 235 25,6% 19 <sup>e</sup> rang	47 928 20,8% 86 <sup>e</sup> rang	142 898 24,1% 42 <sup>e</sup> rang	76 746 23,2% 62 <sup>e</sup> rang	167 247 25,4% 21 <sup>e</sup> rang	613 141 24,0% 12 <sup>e</sup> rang	15 400 710 24,4%
<b>Nombre de personnes de moins de 60 ans</b> (pour 100 habitants) en 2011	220 985 70,9%	330 814 76,9%	157 908 68,6%	446 429 75,2%	237 119 71,6%	505 527 76,6%	1 898 782 74,3%	48 296 070 76,6%
<b>Nombre de personnes de 20 à 64 ans</b> (pour 100 habitants) en 2011	175 747 56,4%	248 071 57,6%	127 040 55,2%	340 767 57,4%	183 394 55,4%	379 697 57,6%	1 454 716 56,9%	36 798 120 58,3%
<b>Nombre de personnes de 65 ans et plus</b> (pour 100 habitants) en 2011	67 861 21,8%	72 110 16,8%	55 207 24,0%	110 018 18,5%	71 140 21,5%	112 643 17,1%	488 978 19,1%	10 871 510 17,2%
<b>Indice de vieillissement</b> en 2011 (65 ans et plus pour 100 personnes de - de 20 ans)	99,7 22 <sup>e</sup> rang	65,4 74 <sup>e</sup> rang	115,2 9 <sup>e</sup> rang	77,0 53 <sup>e</sup> rang	92,7 31 <sup>e</sup> rang	67,4 69 <sup>e</sup> rang	79,7 11 <sup>e</sup> rang	70,6
<b>2</b> <b>Nombre de personnes de 75 ans et plus</b> (pour 100 habitants) en 2011	36 128 11,6% 26 <sup>e</sup> rang	38 410 8,9% 67 <sup>e</sup> rang	30 664 13,3% 9 <sup>e</sup> rang	59 616 10,0% 50 <sup>e</sup> rang	39 284 11,9% 22 <sup>e</sup> rang	59 584 9,0% 64 <sup>e</sup> rang	263 687 10,3% 10 <sup>e</sup> rang	5 722 179 9,1%
<b>Nombre de ménages</b> en 2011	141 551	178 199	106 240	267 219	146 058	282 724	1 121 992	27 347 573
<b>Ménages d'une personne</b>	49 951 (35,3%)	53 221 (29,9%)	38 494 (36,2%)	96 582 (36,1%)	48 320 (33,1%)	92 923 (32,9%)	379 491 (33,8%)	9 370 000 (34,3%)
<i>dont hommes seuls</i>	21 128	22 755	16 212	39 682	20 208	40 337	160 322	3 939 921
<i>dont femmes seules</i>	28 823	30 466	22 281	56 900	28 112	52 586	219 169	5 430 079
<b>Autres ménages sans familles</b>	2 678 (1,9%)	3 371 (1,9%)	2 031 (1,9%)	5 807 (2,2%)	2 698 (1,8%)	5 684 (2,0%)	22 269 (2,0%)	722 933 (2,6%)
<b>Ménages avec familles</b>	88 922 (62,8%)	121 607 (68,2%)	65 716 (61,9%)	164 831 (61,7%)	95 041 (65,1%)	184 118 (65,1%)	720 233 (64,2%)	17 254 640 (63,1%)
<i>dont couple sans enfant</i>	44 325	52 646	33 826	77 847	47 266	81 494	337 404	7 404 532
<i>dont couple avec enfant(s)</i>	33 550	54 885	24 048	67 454	37 605	79 806	297 349	7 465 233
<i>dont famille monoparentale</i>	11 047	14 075	7 842	19 530	10 169	22 817	85 480	2 384 875
<b>Nombre de personnes de 25 à 59 ans</b> (pour 100 habitants) en 2011	137 927 44,3%	198 593 46,1%	100 268 43,6%	264 878 44,6%	145 557 43,9%	299 647 45,4%	1 146 869 44,9%	29 041 340 46,0%
<b>Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules</b> (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2011	20 809 15,1%	24 021 12,1%	15 012 15,0%	40 147 15,2%	19 092 13,1%	41 695 13,9%	160 776 14,0%	4 243 247 14,6%
<b>3</b> <b>Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans</b> (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2011	8 836 (22,1%)	11 813 (18,6%)	6 055 (21,4%)	16 827 (20,9%)	8 549 (19,5%)	19 617 (20,7%)	71 696 (20,4%)	2 002 173 (22,3%)
<b>4</b> <b>Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans sans actif occupé</b> (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2011	4 763 (11,9%)	5 806 (9,2%)	2 864 (10,1%)	7 174 (8,9%)	4 126 (9,4%)	9 392 (9,9%)	34 125 (9,7%)	995 620 (11,1%)

Sources : Insee (RP 2006, 2011)

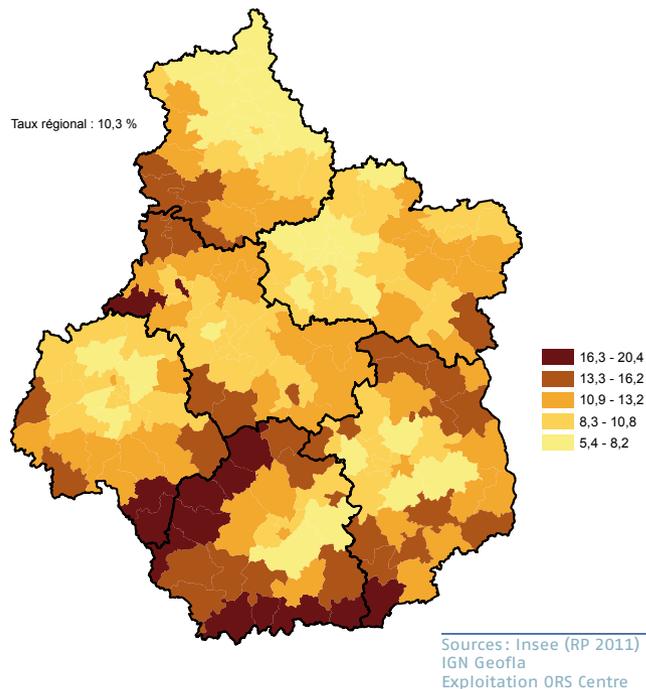
VALEURS COMMENTÉES



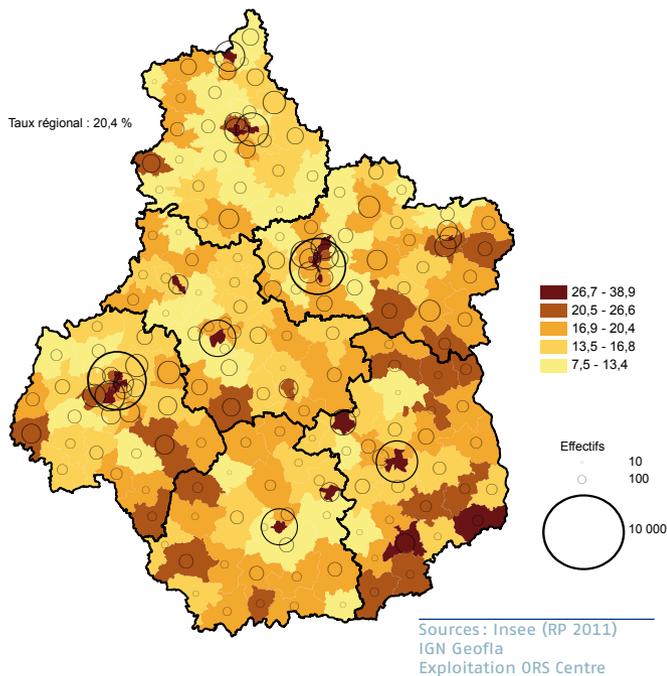
1 **Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2011**



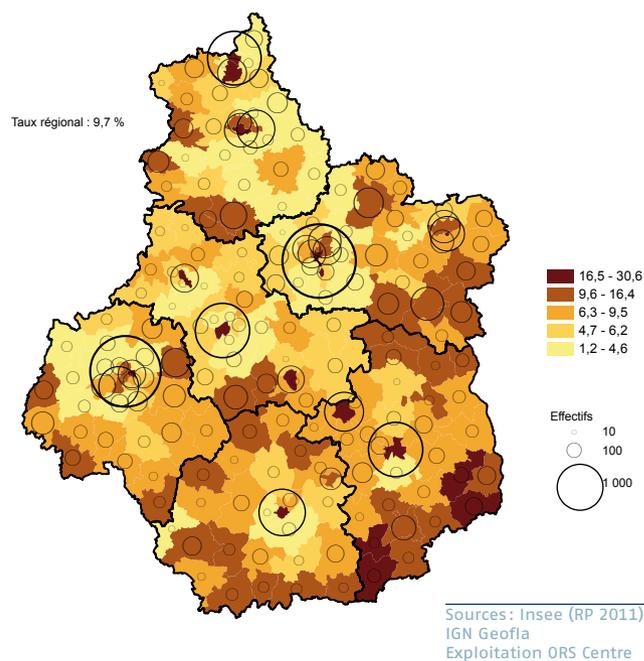
2 **Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2011**



3 **Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2011**



4 **Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans sans actif occupé pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2011**



La région Centre compte en 2011 **1177 167 actifs de 15 à 64 ans** (actifs occupés et chômeurs), soit un taux d'activité de 73,4% (72,6% au plan national). Le taux d'activité des 15-64 ans varie en région de 71,9% dans le Cher à 74,7% dans l'Eure-et-Loir. Entre 2006 et 2011, le taux d'activité des 15-64 ans a augmenté en région (tout comme au niveau national) puisqu'il était de 72,7% en 2006.

Le taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans de la région est de 8,3% (-11,4% par rapport à 2006), contre 9,6% au niveau national (-11,6% entre 2006 et 2011). Il varie en région de 7,7% dans l'Indre-et-Loire à 9,2% dans l'Indre. Les variations du taux s'échelonnent sur la période 2006-2011 de -8,5% dans le Loiret à -15,1% dans le Cher.

Au 31 décembre 2011, **la majorité des emplois des zones d'emploi de la Région** (selon le périmètre des nouvelles zones d'emploi 2010) **sont des emplois salariés**. En effet, la part de l'emploi salarié dans l'emploi total varie de 81,9% sur la zone d'emploi de Saint-Amand-Montrond à 92,9% dans celle d'Orléans (91,2% en région Centre). **Le secteur tertiaire** (marchand et non marchand) **occupe une grande partie de l'emploi salarié**. Il varie de 57,0% sur la zone d'emploi de Nogent-le-Rotrou à 79,4% sur celle de Tours (75,8% en région). Le secteur agricole occupe 8,2% de l'emploi salarié sur la zone d'emploi de Côtne-Clamecy contre 0,5% dans celle de Vierzon (1,2% en région). **Le secteur de l'industrie, emblématique de la Région** (15,3% de l'emploi salarié), compte pour 14,2% de l'emploi salarié sur la zone d'emploi d'Orléans à 35,4% sur celle de Gien.

**Les employés sont la catégorie socio-professionnelle des actifs la plus représentée dans la Région**. Ils comptent en 2011 pour 28,8% de la population ayant un emploi [1]. Cette proportion est supérieure à celle du niveau national (28,1%). À l'échelle des départements, les parts varient de 27,4% dans le Loiret à 31,3% dans l'Indre.

L'emploi ouvrier concerne 25,0% des actifs occupés de la région Centre, de 15 ans ou plus, ayant un emploi en 2011 contre 21,6% en France. La part d'ouvriers en région [2] varie de 22,5% dans l'Indre-et-Loire à 27,8% dans l'Indre.

En 2011, les cadres représentent 13,0% de la population active ayant un emploi en région Centre contre 16,9% au niveau national. La part de cadres [3] varie de 8,4% dans l'Indre à 15,0% dans le Loiret.

Parmi les actifs occupés de 15 ans ou plus de la Région, 2,2% sont des agriculteurs exploitants (1,8% en France) [4]. Le Loiret présente la part la plus faible d'agriculteurs

dans la population active ayant un emploi et l'Indre la plus forte (respectivement 1,4% et 4,7%). Il y a peu d'exploitants parmi l'ensemble de la catégorie socioprofessionnelle, cependant la région Centre est l'une des plus importantes régions céréalières de France et d'Europe. Ainsi, la taille des exploitations est souvent très importante dans notre région.

S'agissant des **revenus fiscaux** en région, 61,3% des ménages sont **imposés** [5], soit une **proportion à l'image de la moyenne nationale** (61,0%). Le département de l'Indre a la plus faible part de ménages fiscaux imposés (1) (54,0%). À l'inverse, le Loiret a la plus forte part (64,6%). En 2011, le revenu médian (5<sup>e</sup> décile – médiane) fiscal par unité de consommation est de 19218 euros en France. En région Centre, il est proche avec un revenu médian régional de 19211 euros. À l'intérieur de la Région, des disparités sont relevées. Il est le plus élevé dans le Loiret avec 19841 euros et le plus faible dans l'Indre avec 17592 euros. L'analyse cantonale montre que les agglomérations des grandes villes présentent les revenus les plus élevés. Les plus faibles se concentrent dans les territoires ruraux du sud de la Région.

**Le taux de chômage localisé au dernier trimestre 2013 en région Centre est de 9,3%**. Il est **de 9,8% au niveau national**. À l'échelle des départements de la Région, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher ont les taux les plus faibles (8,8%). Le Cher a quant à lui le plus élevé avec 10,1%.

La Région compte fin 2013, 192 947 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie ABC (dont 125 878 de catégorie A). Parmi les DEFM ABC, 80 774 sont des **demandeurs de longue durée**, ce qui représente **41,9% des DEFM ABC, contre 41,7% en France hexagonale**. En un an, le nombre de DEFM ABC en région a augmenté de +6,4% et le nombre de DEFM ABC de longue durée de +16,5%. En région, l'Indre-et-Loire (39,0%) présente la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée la plus faible et le Cher la plus forte (44,9%). C'est dans le Loir-et-Cher que l'évolution sur un an du nombre de DEFM ABC de longue durée est la plus forte (+20,5%).

Fin 2013, 47,1% des DEFM de catégorie A sont **des femmes** en région Centre, soit une **proportion proche de celle observée au niveau national** (46,9%). Le nombre de DEFM femmes (catégorie A) a augmenté en un an en région de +5,1% (+5,0% au niveau national). À l'échelle départementale, les taux varient de 45,9% dans le Loir-et-Cher à 48,1% dans l'Eure-et-Loir.

Dans la Région, au 31 décembre 2013, 18,2% des DEFM de catégorie A sont **âgés de moins de 25 ans** contre 16,6% en **France hexagonale**. Depuis fin 2012, le nombre de DEFM jeunes (catégorie A) a progressé en région de +1,8%. Seul le département de l'Eure-et-Loir connaît une baisse du nombre de DEFM jeunes (-2,0%). Le Loiret quant à lui observe la plus forte hausse (+4,2%).

**Les seniors (50 ans et plus)** en région Centre représentent fin 2013, **23,0% des DEFM A contre 22,3% en France hexagonale**. En un an, le nombre de DEFM seniors de catégorie A en région a progressé de +12,0% (+12,0% en France hexagonale). C'est dans l'Indre-et-Loire que leur nombre a le plus augmenté avec un accroissement de +16,3% (contre +9,6% dans le Cher). À l'échelle des départements,

les taux de DEFM A seniors parmi l'ensemble des DEFM A varient de 21,5% dans l'Indre-et-Loire à 25,8% dans l'Indre ■

(i) À partir de 2011, suite au changement de législation fiscale, la totalité des ménages ayant connu des événements de type mariage ou séparation au cours de l'année sont inclus dans le champ RFL. Les seuls ménages exclus sont ceux ayant connu un décès en décembre. Ces données, exprimées suivant trois niveaux d'observation : ménage, personne, unité de consommation (niveau préconisé), se présentent sous forme d'indicateurs de distribution et de structure. Suite à l'accord de la Cnil de septembre 2012, les seuils de diffusion des indicateurs ne sont plus déterminés à partir des résultats annuels du Recensement de la population. C'est pourquoi à partir de 2011 les seuils appliqués sont des seuils en nombre de ménages fiscaux et en population fiscale (nombre de personnes dans les ménages fiscaux).

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Taux d'activité des 15-64 ans en 2011</b> (pour 100 personnes de 15-64 ans)	138 490 71,9%	203 937 74,7%	100 269 72,3%	276 025 72,8%	148 254 73,6%	310 192 73,9%	1 177 167 73,4%	29 496 450 72,6%
<b>Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2011</b>	9,1%	8,2%	9,2%	7,7%	7,9%	8,3%	8,3%	9,6%
<b>Nombre total d'emplois salariés et non salariés*</b> au 31.12.2011 (% emplois salariés/total)	VOIR CARTOGRAPHIE SUR LES ZONES D'EMPLOI							
<b>5</b> Agriculture (en %)								
Industrie (en %)								
Construction (en %)								
Tertiaire marchand (en %)								
Tertiaire non marchand (en %)								
<b>6</b> Nombre d'agriculteurs-exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2011	4 032 3,3%	3 758 2,1%	4 216 4,7%	4 333 1,8%	3 147 2,4%	3 903 1,4%	23 387 2,2%	461 633 1,8%
<b>7</b> Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2011	13 111 10,7%	23 108 12,7%	7 513 8,4%	36 458 14,8%	14 476 10,9%	41 433 15,0%	136 098 13,0%	4 412 209 16,9%
<b>8</b> Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2011	31 345 25,7%	46 533 25,5%	24 957 27,8%	55 498 22,5%	36 623 27,6%	68 109 24,6%	263 064 25,0%	5 649 202 21,6%
<b>9</b> Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2011	37 183 30,5%	52 641 28,8%	28 079 31,3%	70 460 28,5%	38 308 28,9%	75 730 27,4%	302 400 28,8%	7 334 729 28,1%
<b>10</b> Nombre de ménages fiscaux et part de ménages fiscaux imposés en 2011	140 374 58,0%	177 351 63,9%	105 310 54,0%	256 815 61,2%	144 726 60,5%	278 165 64,6%	1 102 741 61,3%	26 701 110 61,0%
<b>11</b> Revenus fiscaux des ménages en 2011 par unité de consommation (5 <sup>e</sup> décile - médiane) en euros	18 340	19 768	17 592	19 410	18 956	19 841	19 211	19 218
<b>Revenu par unité de consommation mensuel (&lt;0,5 smic) au 31.12.2013 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	4 808 12,1%	5 351 10,4%	2 758 10,1%	8 692 11,5%	4 486 11,5%	9 224 11,2%	35 319 11,2%	ND

# DONNÉES GÉNÉRALES

## Données

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Revenu par unité de consommation mensuel</b> (<0,75 smic) au 31.12.2013 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	9298 23,4%	8875 17,3%	5785 21,3%	14286 18,9%	7180 18,5%	15255 18,5%	60679 19,3%	ND
<b>Taux de chômage localisés au 4<sup>e</sup> trimestre 2013</b> <sup>(1)</sup> (en %)	10,1%	9,3%	9,1%	8,8%	8,8%	9,5%	9,3%	9,8%
<b>Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC</b> au 31 décembre 2013	22 656	32 150	15 733	44 697	24 184	53 527	192 947	4 974 400
<b>dont de DEFM** de catégorie A</b> au 31 décembre 2013	15 837	21 464	10 215	28 608	15 516	34 238	125 878	3 372 000
<b>Nombre de DEFM** de longue durée (&gt;1an) de catégories ABC</b> au 31 décembre 2013	10 166 (44,9%)	13 822 (43,0%)	6 735 (42,8%)	17 433 (39,0%)	9 803 (40,5%)	22 815 (42,6%)	80 774 (41,9%)	2 072 100 (41,7%)
<b>Part des DEFM de longue durée (&gt;1 an) parmi les DEFM ABC</b>								
<b>Nombre de DEFM** femmes de catégories ABC</b> au 31 décembre 2013	11 407 50,3%	16 756 52,1%	7 870 50,0%	22 844 51,1%	12 175 50,3%	27 042 50,5%	98 094 50,8%	2 483 900 49,9%
<b>Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC</b>								
<b>dont DEFM** femmes de catégorie A</b> au 31 décembre 2013	7 352 46,4%	10 319 48,1%	4 706 46,1%	13 543 47,3%	7 118 45,9%	16 271 47,5%	59 309 47,1%	1 580 100 46,9%
<b>Part des DEFM femmes parmi les DEFM A</b>								
<b>Nombre de DEFM** jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC</b> au 31 décembre 2013	3 975 17,5%	5 877 18,3%	2 910 18,5%	8 195 18,3%	4 306 17,8%	9 472 17,7%	34 735 18,0%	805 400 16,2%
<b>Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC</b>								
<b>dont DEFM** jeunes de catégorie A</b> au 31 décembre 2013	2 811 17,7%	3 968 18,5%	1 848 18,1%	5 354 18,7%	2 766 17,8%	6 116 17,9%	22 863 18,2%	558 900 16,6%
<b>Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A</b>								
<b>Nombre de DEFM** séniors (50 ans et plus) de catégories ABC</b> au 31 décembre 2013	5 543 24,5%	6 958 21,6%	3 826 24,3%	9 229 20,6%	5 731 23,7%	10 791 20,2%	42 078 21,8%	1 061 300 21,3%
<b>Part des DEFM séniors parmi les DEFM ABC</b>								
<b>dont DEFM** séniors de catégorie A</b> au 31 décembre 2013	4 010 25,3%	4 763 22,2%	2 639 25,8%	6 145 21,5%	3 830 24,7%	7 549 22,0%	28 936 23,0%	750 300 22,3%
<b>Part des DEFM séniors parmi les DEFM A</b>								



Sources : Insee (RP 2011), Insee - DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre, Direccte Centre, Caf

\*Source : Insee au 31.12.2011, Estimations localisées d'emploi (données provisoires)

(1) Direccte centre, Insee (taux de chômage au 4<sup>e</sup> trimestre 2013)

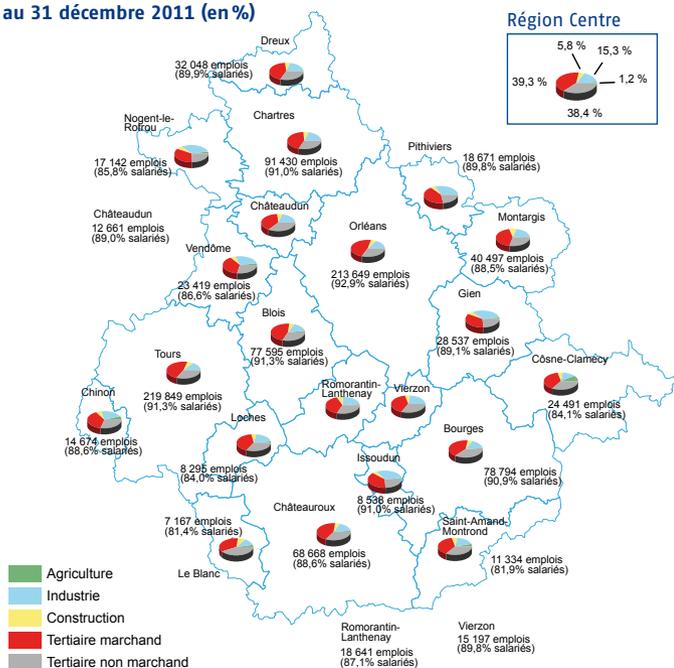
\*\*DEFM : données brutes

Sources : Pôle emploi Centre/Direccte Centre

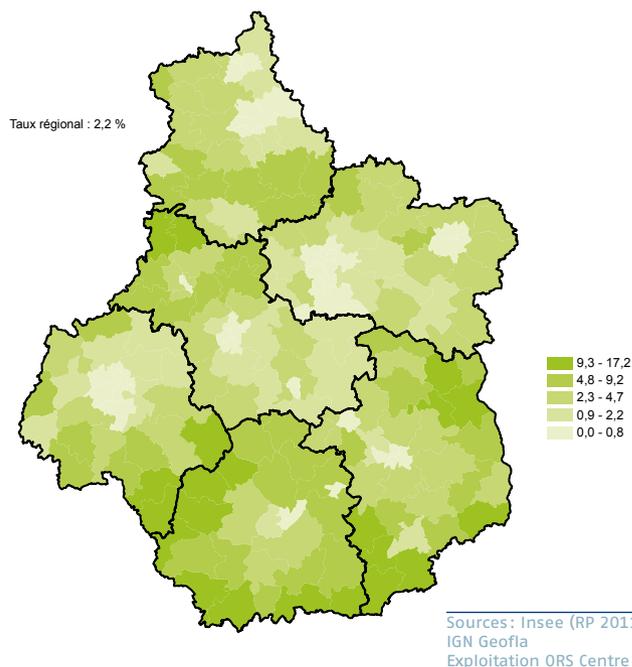
VALEURS COMMENTÉES



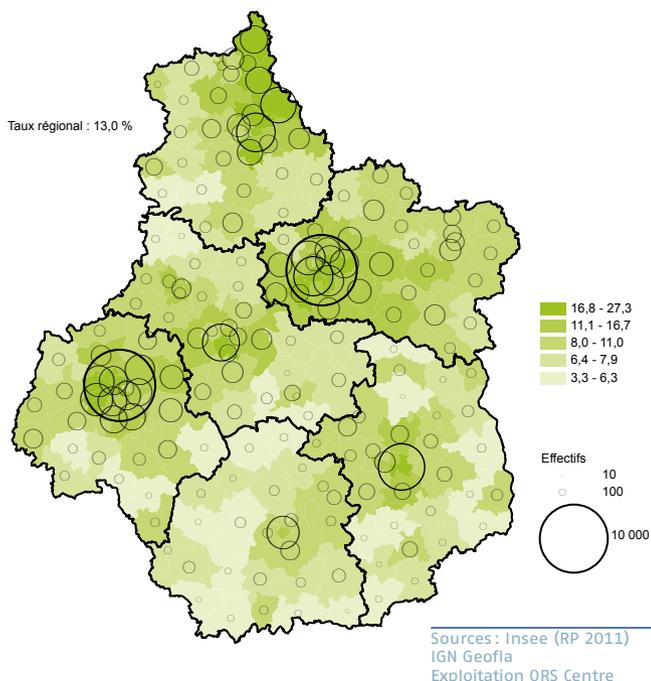
### 5 Emploi salarié par secteur d'activité par zone d'emploi au 31 décembre 2011 (en %)



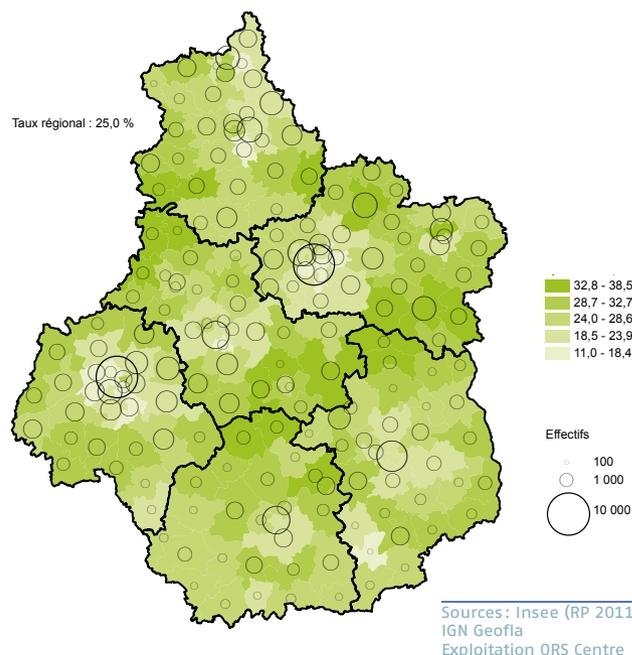
### 6 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2011



### 7 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2011

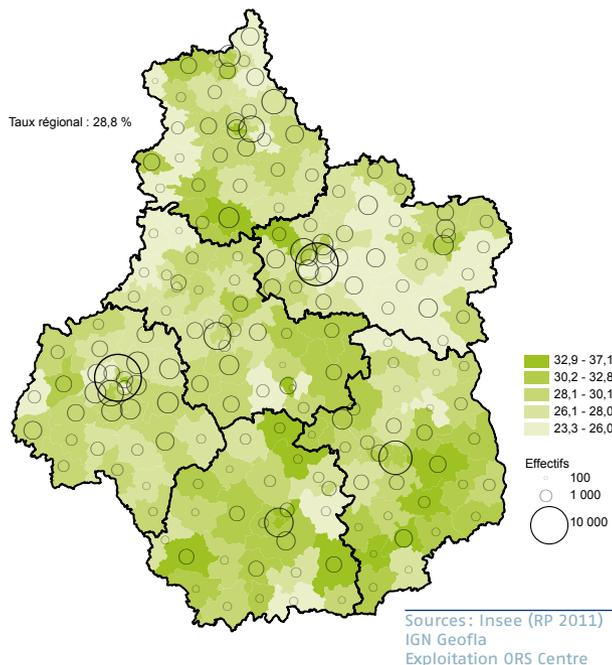


### 8 Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2011

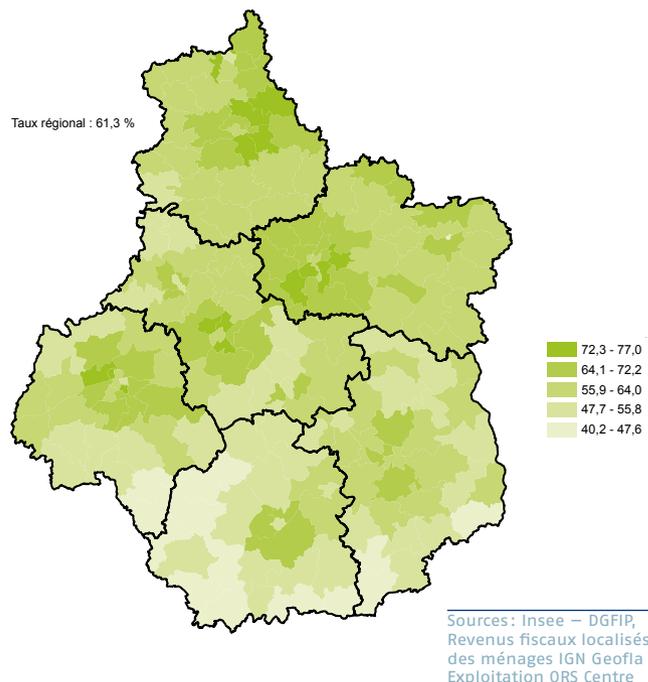




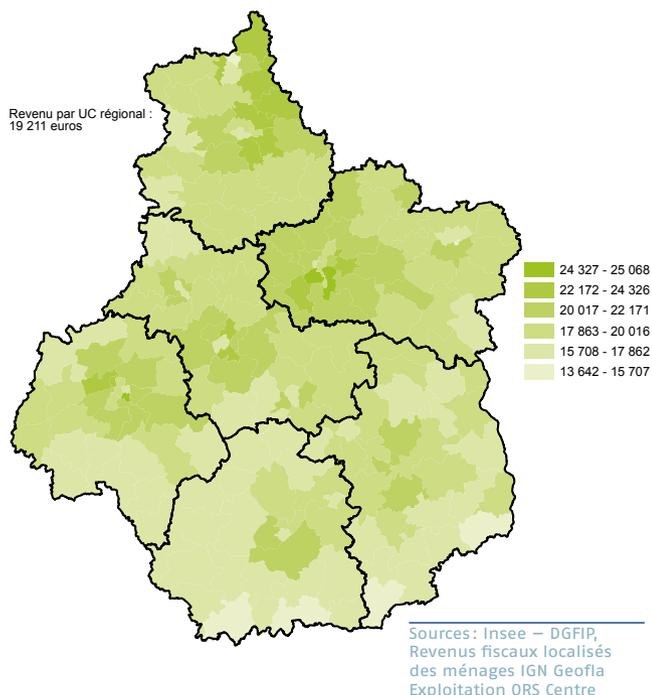
### 9 Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2011



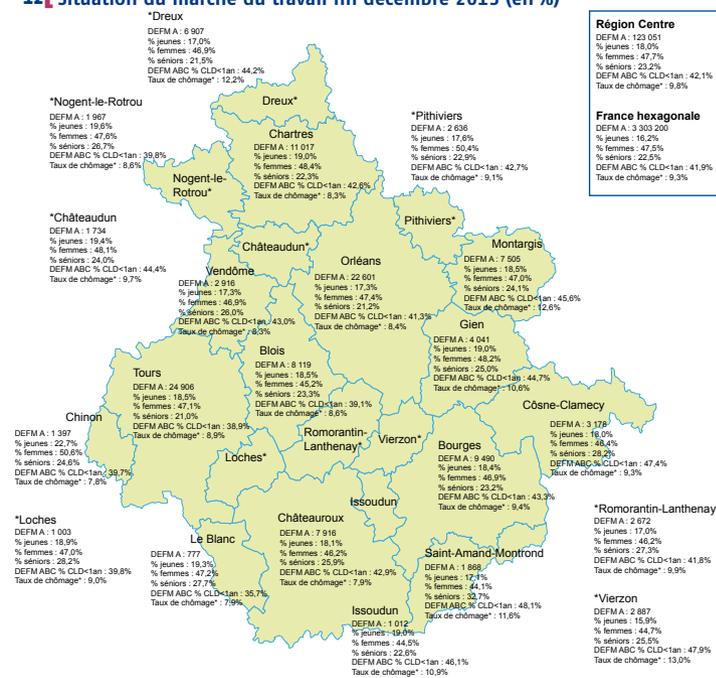
### 10 Part des ménages fiscaux imposés en 2011



### 11 Revenus fiscaux localisés des ménages par unité de consommation (5<sup>e</sup> décile – médiane, en euros) en 2011



### 12 Situation du marché du travail fin décembre 2013 (en %)



L'académie d'Orléans-Tours compte **533 589** élèves, apprentis et étudiants répartis entre **255 143** élèves du 1<sup>er</sup> degré, **201 731** élèves du 2<sup>nd</sup> degré, **19 580** apprentis et **57 135** étudiants en situation post-baccalauréat (rentrée 2013).

Pour l'année scolaire 2013-2014, le taux de collégiens boursiers<sup>(1)</sup> en région Centre est inférieur à celui relevé au niveau national (23,9% contre 28,1%). C'est dans le Cher (26,8%) que le taux est le plus important.

Malgré des taux de collégiens et lycéens boursiers (précédentes séries) inférieurs au niveau national en région Centre, davantage de familles de collégiens et de lycéens défavorisées<sup>(2)</sup> sont recensées (respectivement 37,3% et 33,4% pour la région Centre pour l'année scolaire 2013-2014 contre 34,3% et 32,0% au niveau national). À l'échelle des départements, l'Indre-et-Loire présente les proportions les plus faibles (31,5% et 26,8%) alors que l'Indre a quant à elle les plus fortes (43,4% et 39,6%).

La région Centre enregistre à la session d'examen 2013 **du diplôme national du Brevet, un taux d'accès<sup>(3)</sup> inférieur à celui de la France** (80,2% contre 81,7%). En région, les taux varient de 76,3% dans le Cher à 83,6% dans l'Indre-et-Loire.

**Au niveau académique, en 2013, le taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique** au baccalauréat général et technologique est de 87,1%, **un pourcentage inférieur à la référence nationale**. Depuis 2009, cet indicateur a progressé de 2,6 points alors qu'au niveau national l'augmentation a atteint 4,7 points. Si l'académie a rattrapé son retard avec le niveau national pour le taux de réussite au baccalauréat à la session 2013, le taux d'accès reste en deçà en raison d'un nombre de réorientations vers la voie professionnelle proportionnellement plus important (en particulier en fin de 2GT). Ce taux d'accès est plus élevé dans l'Indre-et-Loire (88,3%). Dans l'Eure-et-Loir, il a connu la plus forte progression entre 2009 et 2012 (+ 6,6 points). En revanche, il est inférieur à 85% dans l'Indre. **Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel** a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat professionnel. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009. En 2013, il est égal à 66,9% pour 64,8% au niveau national. Il a progressé de 6 points entre 2012 et 2013 contre une progression de 3 points au plan national. Il atteint 70,9% dans l'Indre-et-Loire et 62,9% dans l'Indre.

À la rentrée 2013, la **poursuite des études dans l'enseignement supérieur** a concerné 59,6% des néo-bacheliers de la **Région**, soit un **taux inférieur à celui relevé en France** (63,2%). En Centre, les néo-bacheliers du Cher ont davantage poursuivi leurs études après le baccalauréat que ceux de l'Indre-et-Loire (63,4% contre 56,9%).

En 2011-2012, **moins de jeunes de 16 à 24 ans sont scolarisés dans la région Centre en comparaison au niveau national** (50,8% contre 56,2% en France hexagonale<sup>(4)</sup>). D'autre part, ces jeunes sont plus scolarisés dans le secondaire que le supérieur (respectivement 30,8% et 20,0% en région contre 29,1% et 27,1% au niveau national). Dans l'Eure-et-Loir, seuls 37,0% des jeunes de 16-24 ans sont scolarisés et uniquement 5,4% dans le supérieur (proximité de la région parisienne) alors que dans le département de l'Indre-et-Loire, cette proportion atteint 64,9%, et 36,2% dans le supérieur (qui témoigne de la présence de nombreuses écoles supérieures **et de l'université**).

Selon l'Insee, en région Centre, en 2011, 18 677 jeunes de 20 à 24 ans de la région Centre sont **sortis du système scolaire non diplômés** [1] <sup>(5)</sup>, soit un taux de 20,3% contre 20,4% au niveau national. Le taux de jeunes sortis du système scolaire non diplômés varie de 16,9% dans le département de l'Indre-et-Loire à 22,5% dans le Loiret.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les jeunes peu ou pas diplômés représentent 12,6% des 20-29 ans de la région Centre sortis du système scolaire, soit un taux proche du taux national (12,4%).

Des disparités existent entre les départements de la Région, puisque celui de l'Indre-et-Loire compte 10,0% de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme contre 14,6% des jeunes de 20-29 ans du Loiret.

Les cartographies des niveaux de qualification de la population de 15 ans et plus non scolarisée en 2011 mettent en évidence d'une manière générale les taux de qualification les plus élevés (bac+2 et plus) dans les villes-centres et les agglomérations (et plus particulièrement sur l'axe ligérien) [1]. À l'inverse, les taux de personnes de 15 ans et plus sans qualification ou de faibles niveaux de formation [1] les plus élevés sont recensés dans les cantons ruraux de la Région.

En France, la part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés<sup>(6)</sup> en 2010 est de 19,9%. À l'échelle des départements de la Région, elle varie de 16,8% dans l'Indre-et-Loire (14<sup>e</sup> rang des départements de l'Hexagone) à 24,0% dans l'Indre (71<sup>e</sup> rang) ■

- (1) Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
- (2) Définition de l'Éducation nationale : on entend par familles défavorisées, les professions et catégories socio-professionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
- (3) Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) ou au baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
- (4) Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
- (5) Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
- (6) La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 24 ans, au lieu de résidence des individus.

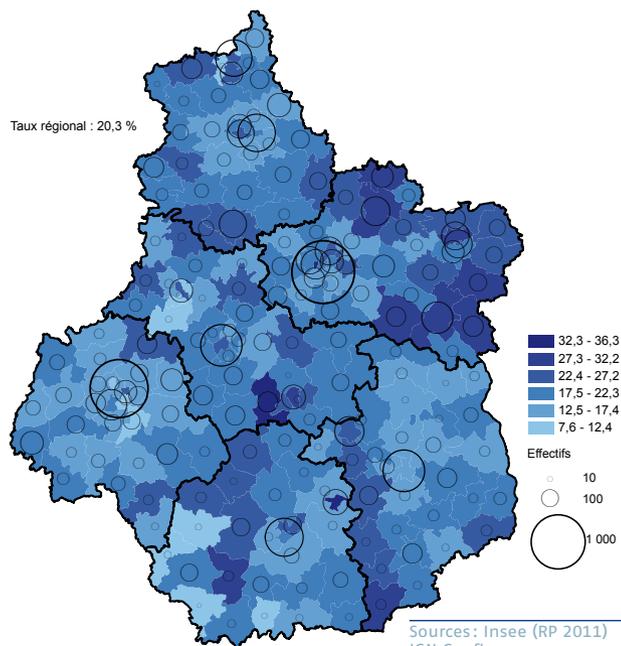
## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France entière
Taux de collégiens boursiers (public) (année scolaire 2013-2014)	26,8%	22,2%	26,6%	22,0%	23,9%	24,4%	23,9%	28,1%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2013-2014)	40,0%	36,2%	43,4%	31,5%	40,3%	38,7%	37,3%	34,3%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2013-2014)	38,1%	36,0%	39,6%	26,8%	36,1%	33,0%	33,4%	32,0%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2013-2014)	19,7%	11,3%	Pas de CPGE dans l'Indre	7,9%	14,1%	10,7%	10,2%	11,0%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2013-2014)	39,9%	43,3%	51,2%	29,0%	38,7%	35,6%	36,4%	35,5%
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2013)	76,3%	80,7%	79,3%	83,6%	80,0%	79,0%	80,2%	81,7%
Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2013)	87,5%	87,1%	82,9%	88,3%	85,5%	87,7%	87,1%	89,5%
Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2013)	69,4%	66,6%	62,9%	70,9%	67,8%	63,8%	66,9%	64,8%
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2012-2013)	63,4%	58,8%	58,9%	56,9%	58,8%	61,8%	59,6%	63,2%
Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation* (année scolaire 2011-2012) (pour 100 jeunes de 16 à 24 ans)	42,4%	37,0%	44,0%	64,9%	43,5%	53,0%	50,8%	56,2% (France hexa.)
% scolarisés dans le secondaire	29,4%	31,6%	35,1%	28,7%	33,2%	30,7%	30,8%	29,1% (France hexa.)
% scolarisés dans le supérieur	13,1%	5,4%	8,9%	36,2%	10,3%	22,3%	20,0%	27,1% (France hexa.)
<b>13</b> Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2011 (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	2 087 19,2%	3 411 20,5%	1 638 21,7%	3 532 16,9%	2 396 21,7%	5 613 22,5%	18 677 20,3%	463 750 20,4%
<b>14</b> Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires en 2011 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	3 019 11,6%	5 100 12,5%	2 321 13,0%	5 188 10,0%	3 708 13,9%	9 102 14,6%	28 438 12,6%	725 605 12,4%
<b>15</b> Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisés sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2011 (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisés)	89 511 37,3%	117 058 37,1%	75 428 41,8%	142 170 33,0%	98 710 39,3%	167 698 35,0%	690 574 36,4%	15 559 710 33,9%
<b>16</b> Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisés titulaires d'un bac+2 en 2011 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisés)	44 010 18,3%	62 543 19,8%	27 183 15,1%	105 714 24,6%	45 739 18,2%	111 027 23,2%	396 216 20,9%	11 819 860 25,8%
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2010 (rang)	22,3% (61)	22,4% (57)	24,0% (71)	16,8% (14)	23,2% (60)	20,0% (43)	ND	19,9%

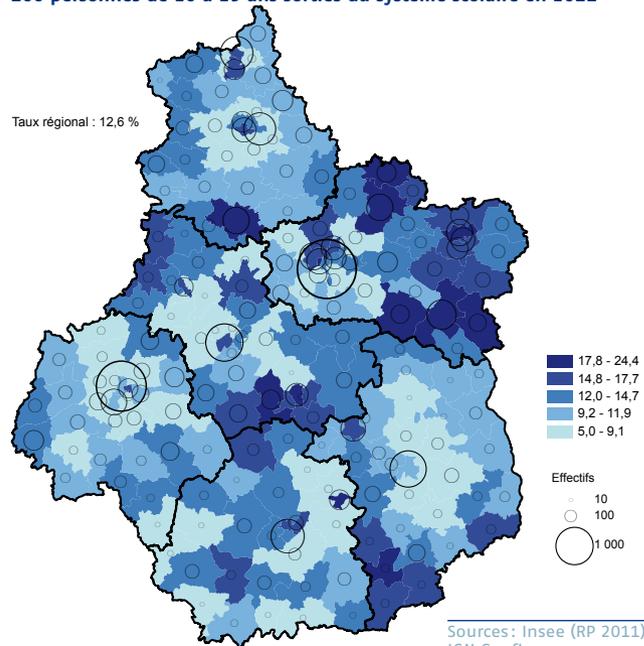
Source: Insee (RP 2011), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)



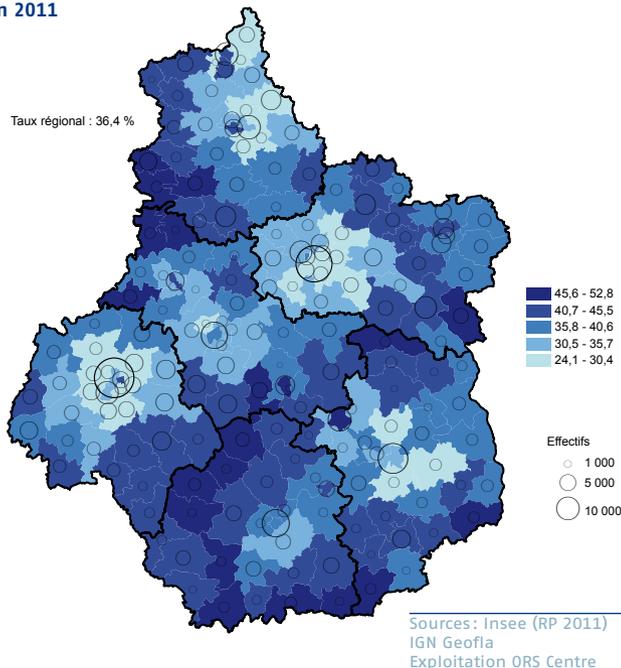
**13** Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2011



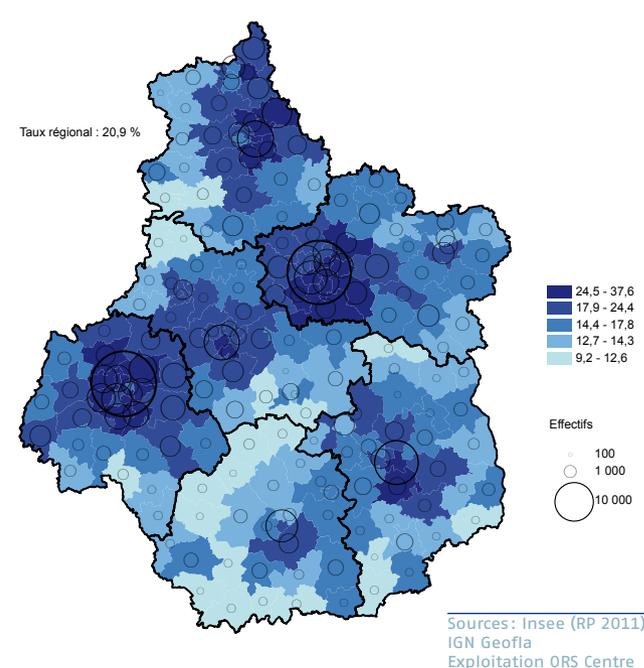
**14** Nombre de personnes de 20 à 29 ans sorties du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires pour 100 personnes de 20 à 29 ans sorties du système scolaire en 2011



**15** Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2011



**16** Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et plus scolarisées en 2011



La région Centre compte au 1<sup>er</sup> janvier 2013 plus de 220 établissements d'hébergement proposant près de **6520 places d'hébergement pour adultes handicapés** (maison d'accueil spécialisée, foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie, foyer d'hébergement, foyer polyvalent).

Au total, la région Centre dispose d'un **taux d'équipement en maisons d'accueil spécialisées** de 0,6 place pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,8 ‰ au niveau national), un **taux d'équipement en foyers d'accueil médicalisés** de 1,0 place pour 1000 adultes de 20 à 59 ans (0,7 ‰ au niveau national) et un **taux d'équipement en foyers de vie** de 1,7 place pour 1000 adultes (1,5 en France hexagonale).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 78 ESAT proposent 4 894 places, soit un taux d'équipement en ESAT en région de 3,8 places pour 1000 adultes (3,5 ‰ au niveau national).

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) et les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)<sup>(1)</sup> complètent l'offre en établissements et proposent 1782 places en région Centre.

L'accueil des jeunes présentant un handicap repose sur une offre de plus de 100 établissements totalisant **plus de 4500 places** d'hébergement pour enfants handicapés, **soit un taux d'équipement global de 7,2 lits ou places pour 1000 enfants de moins de 20 ans** (6,6 ‰ au niveau national).

Enfin, 64 services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)<sup>(2)</sup> offrent également près de 1700 places.

Pour l'année scolaire 2013-2014, la part régionale d'élèves handicapés scolarisés<sup>(3)</sup> parmi l'ensemble des élèves des établissements du 1<sup>er</sup> degré est proche du taux national (2,0 % en région Centre contre 2,1 % en France entière). S'agissant du 2<sup>nd</sup> degré, la proportion d'élèves handicapés scolarisés en région Centre est également proche de celle observée au niveau national (1,8 % contre 1,7 % en France entière). D'une manière générale, dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>nd</sup>, les élèves handicapés de la région Centre sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire (59,8 % et 64,2 % en classe ordinaire contre 40,2 % et 35,8 % en enseignement spécial).

La Région compte pour l'année scolaire 2013-2014 près de 8 850 élèves scolarisés (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) présentant des troubles ou atteintes. Les troubles intellectuels et cognitifs comptent pour 48,1 % des troubles et atteintes des élèves handicapés scolarisés, suivis des troubles du psychisme (16,2 %), des troubles du langage et de la parole (14,0 %) et des troubles moteurs (7,1 %).

Des aides financières sont accordées aux personnes handicapées.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé [🇫🇷] (AEEH)<sup>(4)</sup> a été délivrée fin 2013 à 7 569 jeunes. La Région compte ainsi 12,3 bénéficiaires pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (13,0 ‰ au niveau national fin 2012). Des disparités régionales sont observées entre le Loir-et-Cher (15,0 ‰) et le Loiret (10,8 ‰) présentant les indices extrêmes entre départements.

La Région compte 3,0 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé<sup>(5)</sup> [🇫🇷] pour 100 habitants de 20 à 59 ans au 31 décembre 2013 (2,9 % en France hexagonale au 31.12.2012). En région, la part des adultes bénéficiaires de l'AAH varie de 2,3 % dans l'Eure-et-Loir à 4,4 % dans l'Indre. Entre 2008 et 2013, le nombre d'allocataires de l'AAH n'a cessé d'augmenter, tant aux niveaux départemental que régional (+3,2 % en moyenne par an). Les départements du Cher et du Loir-et-Cher présentent cependant une hausse plus conséquente (+4,3 %) par rapport à l'Indre (+1,8 % en moyenne par an). *L'interprétation des représentations cartographiques relatives à l'AAH et l'AEEH doit être réalisée avec prudence car la présence de forts taux peut être directement corrélée à l'implantation des structures sur les territoires.*

La France compte fin 2012, 4,5 bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP<sup>(6)</sup> pour 1000 personnes de moins de 60 ans (3,9 pour 1000 personnes de 60 ans et plus). En région, chez les moins de 60 ans, les taux varient de 3,7 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 7,5 ‰ dans le Cher et de 2,5 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 6,2 ‰ dans le Cher, chez les plus de 60 ans ■

- (1) Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la CDDP, peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée, ou le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
- (2) Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
- (3) La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
- (4) L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) remplace l'allocation d'éducation spécialisée (AES). Il ne s'agit que d'un changement de dénomination, les modalités d'attribution de l'allocation ne changent pas.
- (5) Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
- (6) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

## Lits ou places installés au 01.01.2013 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil <sup>(1)</sup>	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Établissements d'hébergement<sup>(2)</sup></b>								
<b>Maisons d'accueil spécialisées (MAS)</b>								
nombre d'établissements	6	2	5	6	3	4	24	621
nombre de lits	91	89	174	194	100	176	824	25 425
<b>Foyers d'accueil médicalisé (FAM)</b>								
nombre d'établissements	6	10	4	9	8	11	48	815
nombre de lits	161	274	102	245	258	183	1 223	22 651
<b>Foyers de vie</b>								
nombre d'établissements	6	13	10	19	10	19	77	1 613
nombre de lits et places	204	475	194	530	207	546	2 156	49 012
dont nombre de places en accueil de jour	56	25	39	189	48	174	531	12 608
<b>Foyers d'hébergement</b>								
nombre d'établissements	9	11	10	15	9	12	66	1 283
nombre de lits	335	276	201	519	288	463	2 082	40 576
<b>Foyers polyvalents<sup>(3)</sup></b>								
nombre d'établissements	0	0	1	1	0	3	5	74
nombre de lits	0	0	13	15	0	84	112	2 938
<b>Établissements expérimentaux</b>								
nombre d'établissements	0	1	0	2	1	0	4	159
nombre de lits	0	16	0	110	0	0	126	3 383
<b>Structures d'accueil temporaire<sup>(4)</sup></b>								
nombre d'établissements	0	0	0	0	0	0	0	42
nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	486
<b>Établissements de travail protégé</b>								
<b>Entreprises de service et d'aide par le travail (ESAT)</b>								
nombre d'établissements	8	14	15	14	11	16	78	1 448
nombre de places	596	785	474	1 250	589	1 200	4 894	114 771
<b>Centres de réinsertion professionnelle (CRP) et centres de pré-orientation (CPO)</b>								
nombre d'établissements	1	0	0	2	2	0	5	137
nombre de places	86	0	0	88	130	0	304	11 050
<b>Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et SAMSAH)</b>								
nombre de places	300	255	86	482	311	348	1 782	43 535
<b>Taux d'équipement en Maisons d'accueil spécialisées (MAS)</b>								
pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,6‰	0,4‰	1,6‰	0,6‰	0,6‰	0,5‰	0,6‰	0,8‰
<b>Taux d'équipement en Foyers d'accueil médicalisés (FAM)</b>								
pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,1‰	1,2‰	0,9‰	0,8‰	1,6‰	0,5‰	1,0‰	0,7‰
<b>Taux d'équipement en Foyers de vie</b>								
pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,3‰	2,2‰	1,8‰	1,8‰	1,3‰	1,6‰	1,7‰	1,5‰
<b>Taux d'équipement en Établissements et service d'aide par le travail (ESAT)</b>								
pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	3,9‰	3,6‰	4,3‰	4,1‰	3,7‰	3,6‰	3,8‰	3,5‰

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
	<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2013 pour 100 adultes de 20 à 59 ans</b>	6 004 3,9%	5 086 2,3%	4 808 4,4%	9 352 3,1%	4 709 2,9%	8 133 2,4%	38 092 3,0%
<b>Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2012**</b>								
<b>pour 1 000 personnes de moins de 60 ans</b>	2,0‰	0,8‰	1,5‰	0,7‰	0,9‰	1,1‰	ND	1,2‰
<b>pour 1 000 personnes de plus de 60 ans</b>	2,2‰	1,1‰	1,3‰	0,7‰	1,1‰	1,2‰	ND	1,3‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2012**</b>								
<b>pour 1 000 personnes de moins de 60 ans</b>	5,5‰	2,9‰	4,3‰	3,3‰	0,9‰	1,1‰	ND	3,3‰
<b>pour 1 000 personnes de plus de 60 ans</b>	3,9‰	2,4‰	2,5‰	1,8‰	2,3‰	2,4‰	ND	2,5‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2012**</b>								
<b>pour 1 000 personnes de moins de 60 ans</b>	7,5‰	3,7‰	5,7‰	4,0‰	5,2‰	4,2‰	ND	4,5‰
<b>pour 1 000 personnes de plus de 60 ans</b>	6,2‰	3,5‰	3,8‰	2,5‰	3,4‰	3,6‰	ND	3,9‰

Page 18 :

Sources : Statiss (Drees, ARS, Finess).

- (1) Rupture de série suite à l'actualisation des requêtes.
- (2) Les FAM, les foyers de vie ou les foyers d'hébergement peuvent accueillir des places des différentes catégories. Il n'y a donc pas de correspondance stricte entre le comptage des établissements et celui des places.
- (3) La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans Finess dans le but d'immatriculer de façon unique les foyers d'hébergement qui ont simultanément de l'hébergement ouvert, de l'accueil foyer de vie et de l'accueil médicalisé (pour que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes).
- (4) Il s'agit des places en « structures dédiées à ce type d'accueil », car les places d'accueil temporaire au sein des autres catégories sont prises en compte dans les requêtes.

 VALEURS  
 COMMENTÉES

Page 19 :

Sources : Drees, Caf, MSA, Insee (RP 2011)

\*\*Sources : Enquête Drees 2012, bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31.12.2012, Insee (estimations de population au 01/01/2013). Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

### Lits ou places installés au 01.01.2013 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

La notion de places recouvre les lits en internat et les places en accueil de jour.

Type d'accueil <sup>(1)</sup>	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Instituts médico-éducatifs (IME)</b> <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	9 395	10 658	5 253	10 611	8 366	13 732	55 3015	1 207 66 493
<b>Établissements enfants et adolescents polyhandicapés</b> <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	1 25	2 47	1 7	1 60	3 26	2 54	10 219	199 5 492
<b>Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)</b> <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	3 93	2 26	1 45	8 301	5 157	2 80	21 702	425 14 872
<b>Établissements pour déficients moteurs (IEM)</b> <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	1 54	0 0	1 62	1 60	0 0	2 57	5 233	138 7 204
<b>Établissements pour déficients sensoriels <sup>(2)</sup></b> <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	0 0	1 52	0 0	1 50	0 0	1 98	3 200	117 7 334
<b>Établissements expérimentaux</b> <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	0 0	1 12	1 30	0 0	0 0	0 0	2 42	67 991
<b>Jardins d'enfants spécialisés</b> <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	0 0	3 39	0 0	0 0	1 18	2 39	6 96	10 221
<b>Structures d'accueil temporaire <sup>(3)</sup></b> <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	16 255
<b>Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD, y compris structures externes) <sup>(4)</sup></b> <i>nombre de services</i> <i>nombre de places</i>	5 200	13 220	5 146	14 481	11 258	16 393	64 1 698	1 557 44 242
<b>Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans</b>	8,2‰	7,2‰	8,2‰	7,6‰	7,1‰	6,1‰	7,2‰	6,6‰

Sources : Statiss (Drees, ARS, Finess)

(1) Rupture de série suite à l'actualisation des requêtes.

(2) Concerne trois types d'instituts : instituts pour déficients visuels, instituts pour déficients auditifs, instituts pour déficients auditifs et visuels.

(3) Il s'agit des places en « structures dédiées à ce type d'accueil », car les places d'accueil temporaire au sein des autres catégories y sont comptabilisées.

(4) Services autonomes et services rattachés à un établissement.

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2013**</b>								200 800
<b>pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans</b>	759 11,1‰	1 646 14,9‰	621 13,0‰	1 590 11,1‰	1 151 15,0‰	1 802 10,8‰	7 569 12,3‰	13,0‰ (31.12.2012)

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2011)

VALEURS COMMENTÉES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France entière*
<b>Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé)* (année scolaire 2013-2014) (en %)</b>	1,9%	2,2%	2,7%	2,0%	2,0%	1,7%	2,0%	2,1%*
<b>Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé)* (année scolaire 2013-2014) (en %)</b>	1,6%	2,0%	1,6%	2,4%	2,1%	1,4%	1,8%	1,7%*
<b>Part d'élèves handicapés scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2013-2014) (en %)</b>								
<i>en classe ordinaire</i>	48,3%	68,5%	52,0%	68,3%	59,0%	53,1%	59,8%	67,0%
<i>en enseignement spécial</i>	51,7%	31,5%	48,0%	31,7%	41,0%	46,9%	40,2%	33,0%
<b>Part d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2013-2014) (en %)</b>								
<i>en classe ordinaire</i>	61,0%	69,9%	50,4%	76,5%	59,2%	50,3%	64,2%	70,2%
<i>en enseignement spécial</i>	39,0%	30,1%	49,6%	23,5%	40,8%	49,7%	35,8%	29,8%
<b>Nature des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (public et privé) (année scolaire 2013-2014) (effectifs et en %)</b>								
<i>Troubles intellectuels et cognitifs</i>	424 (48,5)	796 (45,4)	425 (55,1)	988 (43,1)	566 (47,9)	1057 (53,5)	4256 (48,1)	99055 (41,4)
<i>Troubles du psychisme</i>	203 (23,2)	234 (13,3)	197 (25,6)	353 (15,4)	175 (14,8)	267 (13,5)	1429 (16,2)	46008 (19,2)
<i>Troubles du langage et de la parole</i>	78 (8,9)	220 (12,5)	39 (5,1)	493 (21,5)	202 (17,1)	204 (10,3)	1236 (14,0)	37332 (15,6)
<i>Troubles moteurs y compris les dyspraxies</i>	52 (5,9)	80 (4,6)	46 (6,0)	189 (8,3)	85 (7,2)	177 (9,0)	629 (7,1)	21004 (8,8)
<i>Troubles viscéraux</i>	9 (1,0)	13 (0,7)	ND	31 (1,4)	15 (1,3)	37 (1,9)	106 (1,2)	3796 (1,6)
<i>Troubles visuels</i>	12 (1,4)	30 (1,7)	15 (1,9)	58 (2,5)	9 (0,8)	37 (1,9)	161 (1,8)	4793 (2,0)
<i>Troubles auditifs</i>	39 (4,5)	55 (3,1)	23 (3,0)	82 (3,6)	42 (3,6)	103 (5,2)	344 (3,9)	7584 (3,2)
<i>Plusieurs troubles associés</i>	39 (4,5)	219 (12,5)	20 (2,6)	84 (3,7)	80 (6,8)	71 (3,6)	513 (5,8)	14763 (6,2)
<i>Autres troubles</i>	19 (2,2)	107 (6,1)	5 (0,6)	12 (0,5)	8 (0,7)	21 (1,1)	172 (1,9)	4825 (2,0)
<b>Total</b>	875 (100,0)	1754 (100,0)	771 (100,0)	2290 (100,0)	1182 (100,0)	1974 (100,0)	8846 (100,0)	239160 (100,0)

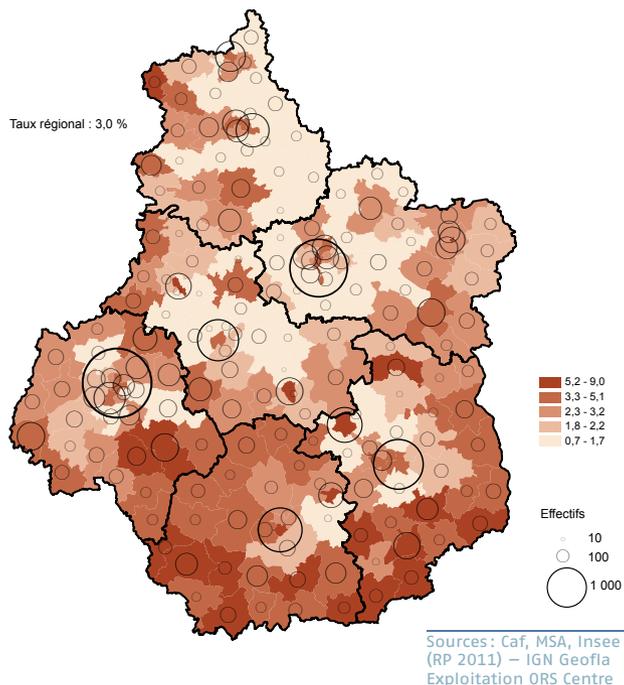
Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

\*données provisoires

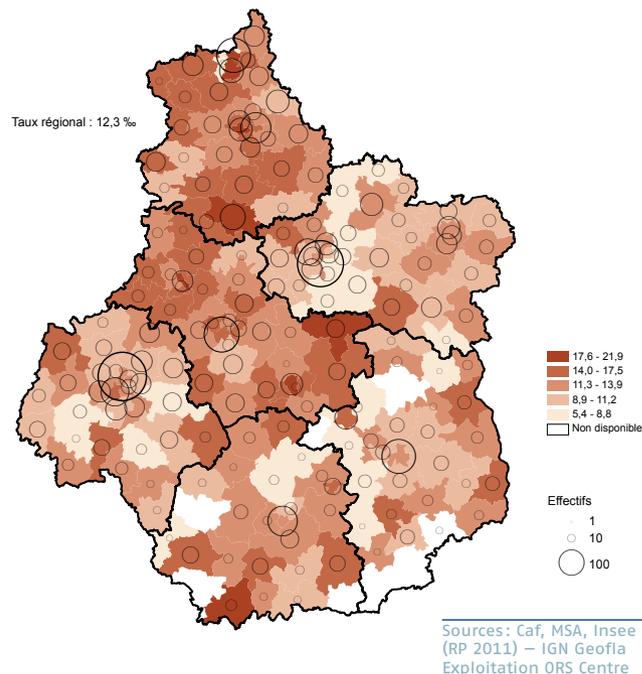




**17** Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2013 pour 100 personnes de 20 à 59 ans



**18** Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2013 pour 100 jeunes de moins de 20 ans



**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'espérance de vie à 60 ans en France se situait à 27,2 ans pour les femmes et à 22,6 ans pour les hommes. Chez les femmes de la Région, le département d'Indre-et-Loire a l'espérance de vie à 60 ans la plus élevée (28,1 ans). L'Indre a quant à elle la plus faible (26,7 ans). Chez les hommes, c'est également en Indre-et-Loire que l'espérance de vie la plus élevée est relevée (23,4 ans). C'est chez les hommes du Cher que l'espérance de vie est la plus faible (21,6 ans).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 37,8% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules [1] contre 38,7% au niveau national. Parallèlement au vieillissement de la population, le nombre de personnes âgées vivant seules a augmenté de +11,6% en région Centre depuis 2006 contre 10,6% au niveau national. Des disparités sont observées entre les départements de la Région, avec d'une part une augmentation de 13,9% dans le Loir-et-Cher et d'autre part un accroissement de +7,7% dans le Cher. En raison d'une offre de proximité des services à la personne sur tout le territoire, en ville comme en milieu rural, les personnes âgées vivent de plus en plus souvent seules dans leur domicile.

En 2011, 89,9% des 75 ans et plus de la Région vivent à domicile et 9,9% en établissement social de court séjour ou dans un établissement ou service de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale (contre 90,4% et 9,3% au niveau national).

**La région Centre dispose au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de 31272 lits ou places installés d'hébergement<sup>(1)</sup> permanent** (lits de maisons de retraite, logements de logements foyers, lits d'USLD) pour personnes âgées, **soit un taux d'équipement en hébergement complet de 123,1 lits pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus** en région Centre contre 122,4‰ au niveau national.

La région Centre dispose également de 9 établissements d'accueil temporaire<sup>(2)</sup> pour personnes âgées offrant 556 places.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Région compte, pour les personnes âgées nécessitant des soins, plus de **28750 lits en EHPAD et USLD, soit un taux d'équipement en lits médicalisés de 106,7 pour 1000 personnes âgées contre 99,6‰** au niveau de l'Hexagone.

La Région compte, fin 2012, 190,3 **bénéficiaires de l'APA<sup>(3)</sup> pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus** contre

204,6‰ dans l'Hexagone. La prestation est délivrée à 51120 bénéficiaires de la **Région** (27 658 à domicile et 23 462 en établissement). En infrarégional, les taux varient de 166,0‰ dans l'Indre-et-Loire à 212,0‰ dans le Loiret.

Des aides aux personnes âgées pour bénéficier d'une aide ménagère à domicile [1] peuvent être attribuées afin de les aider dans les actes de la vie quotidienne (dans ce présent document, il s'agit des données de la Carsat et la MSA). Fin 2013, la Région compte 52,4 bénéficiaires pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus. En région, les taux de personnes âgées bénéficiaires varient de 33,1‰ dans l'Eure-et-Loir à 73,6‰ dans l'Indre. Il est observé en région une baisse du nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile de -19,1% par rapport à fin 2012 (de -15,6% dans le Loir-et-Cher à -21,9% dans l'Indre).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Région présente un indice de grand vieillissement<sup>(4)</sup> [1] de la région Centre de 49,7 personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes âgées de 65 à 79 ans contre 47,1 en France. La Région se classe au 7<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines ayant l'indice le plus élevé. Entre 2006 et 2011, l'indice a augmenté en moyenne en région de +2,8% par an comme au niveau national (variation en région de +2,3% dans le Loiret à +3,1% dans l'Indre et le Loir-et-Cher). Cet indice de grand vieillissement varie de 47,9 dans le Loiret (51<sup>e</sup> rang des départements français) à 52,4 dans le Loir-et-Cher (14<sup>e</sup> rang des départements ayant l'indice le plus élevé).

La Région compte fin 2013, 27,5 bénéficiaires de l'allocation minimum vieillesse<sup>(5)</sup> [1] pour 1000 personnes de 65 ans et plus. Les taux s'échelonnent en région Centre de 22,2‰ dans le Loir-et-Cher à 34,3‰ dans l'Indre. L'analyse cantonale montre des taux de bénéficiaires du minimum vieillesse plus élevés dans les villes-centres et certains cantons du sud de la Région ■

(1) Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité restent des personnes dépendantes. Les logements-foyers proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les EHPAD sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.

- (2) L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
- (3) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), administrée et financée principalement par les conseils généraux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
- (4) L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âges des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
- (5) Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

## Lits ou places installés au 01.01.2013 publics ou privés

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>19</b> Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2011	13 869 38,4%	14 232 37,1%	11 755 38,3%	22 688 38,1%	14 459 36,8%	22 599 37,9%	99 602 37,8%	2 212 788 38,7%
<b>Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2011</b> (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
<i>vivent en logement ordinaire</i>	32 223 (89,2)	34 311 (89,3)	27 625 (90,1)	53 936 (90,5)	35 048 (89,2)	53 807 (90,3)	236 950 (89,9)	5 171 773 (90,4)
<i>vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale</i>	3 834 (10,6)	3 978 (10,4)	2 999 (9,8)	5 496 (9,2)	4 172 (10,6)	5 699 (9,6)	26 177 (9,9)	533 632,9 (9,3)
<i>autre</i>	72 (0,2)	120 (0,3)	40 (0,1)	184 (9,3)	65 (0,2)	79 (0,1)	560 (0,2)	16 773 (0,3)
<b>20</b> Indice de grand vieillissement en 2011 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	48,0 50 <sup>e</sup> rang	48,7 44 <sup>e</sup> rang	52,3 15 <sup>e</sup> rang	50,4 32 <sup>e</sup> rang	52,4 14 <sup>e</sup> rang	47,9 51 <sup>e</sup> rang	49,7 7 <sup>e</sup> rang	47,1
<b>Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2011</b>	15,8%	16,1%	16,6%	16,7%	17,1%	15,8%	16,3%	15,5%
<b>Espérance de vie à 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012*</b>								
<i>hommes (rang)</i>	21,6	22,2	22,3	23,4	23,1	22,9	ND	22,6
<i>femmes (rang)</i>	27,1	26,9	26,7	28,1	27,6	27,2	ND	27,2

Source : Insee (RP 2011)

\*Source : Insee, estimations de population, Etat civil

# DONNÉES GÉNÉRALES

Type d'accueil <sup>(1)</sup>	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Hébergement permanent :</b>								
<b>Maisons de retraite</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	39	50	41	66	53	68	317	7584
<i>nombre de lits</i>	3865	4188	3148	6055	4416	5892	27564	561417
<b>Logements-foyers</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	12	12	10	28	12	13	87	2345
<i>nombre de logements</i>	516	420	377	1166	521	708	3708	111558
<b>dont EHPAD (en maisons de retraite et logements-foyers) <sup>(2)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	39	47	40	61	49	66	302	7065
<i>nombre de lits</i>	3865	4080	3070	5783	4229	5877	26904	541708
<b>Hébergement temporaire <sup>(3)</sup> :</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	2	0	2	4	0	1	9	82
<i>nombre de lits</i>	72	66	37	167	103	111	556	9392
<b>Accueil de jour</b>								
<i>nombre de places</i>	66	60	20	149	80	105	480	11853
<b>Soins de longue durée (USLD)</b>								
<i>nombre de lits</i>	277	222	172	204	160	330	1365	31937
<b>Taux d'équipement en structures d'hébergement complet (pour 1000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2013 (maisons de retraite, logements-foyers, hébergement temporaire, USLD)</b>	127,8‰	126,4‰	120,5‰	124,4‰	128,2‰	115,0‰	123,1‰	122,4‰
<b>Taux d'équipement en lits médicalisés (pour 1000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2013 (EHPAD, USLD)</b>	113,6‰	112,6‰	105,7‰	100,3‰	110,4‰	103,0‰	106,7‰	99,6‰

\*Source : Statiss (ARS, Drees, Finess)

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) au 31.12.2012**</b>								
<i>à domicile</i>	3609	3532	3243	5329	4384	7561	27658	702195
<i>en établissement</i>	3246	3628	2503	4867	3908	5310	23462	489702
<b>Total (domicile + établissement)</b>	6855	7160	5746	10196	8292	12871	51120	1191897
<b>Bénéficiaires de l'APA pour 1000 personnes de 75 ans et plus (Insee, estimations de population au 01/01/2013)</b>	187,1‰	185,1‰	187,2‰	166,0‰	205,0‰	212,0‰	190,3‰	204,6‰
<b>Nombre d'allocataires du minimum vieillesse*** pour 1000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2013)</b>	2027 29,9‰	1697 23,5‰	1894 34,3‰	3042 27,7‰	1577 22,2‰	3226 28,6‰	13463 27,5‰	ND
<b>Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile**** pour 1000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2013)</b>	1964 54,4‰	1271 33,1‰	2257 73,6‰	4180 70,1‰	1619 41,2‰	2536 42,6‰	13827 52,4‰	ND

- (1) Rupture de série suite à l'actualisation des requêtes  
 (2) inclut les places de PASA  
 (3) Filtre exclusif sur catégorie d'établissement alors que toutes les places d'accueil temporaire sont

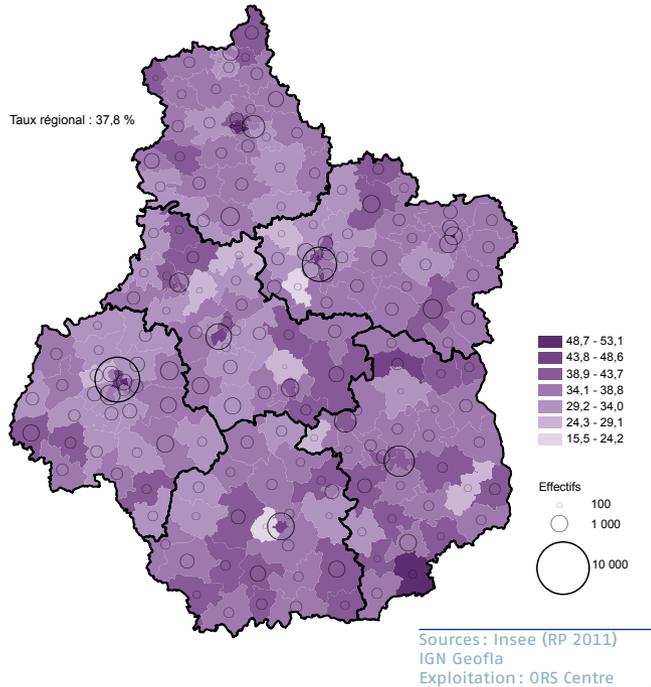
comptabilisées y compris celles des établissements faisant également de l'accueil permanent

\*\*Source : Drees - Enquête annuelle «Aide sociale»  
 \*\*\*Sources : Carsat Centre, MSA, RSI, Insee (RP 2011)  
 \*\*\*\*Sources : Carsat Centre, MSA, Insee (RP 2011)

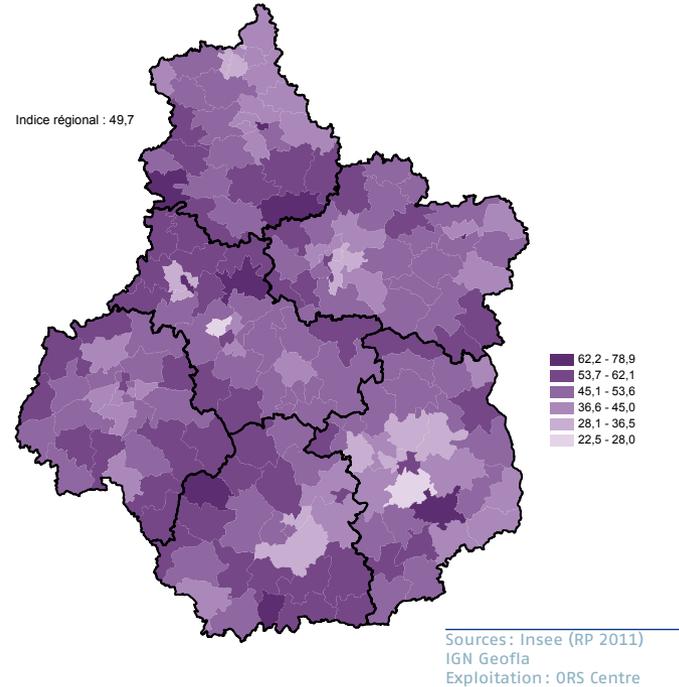




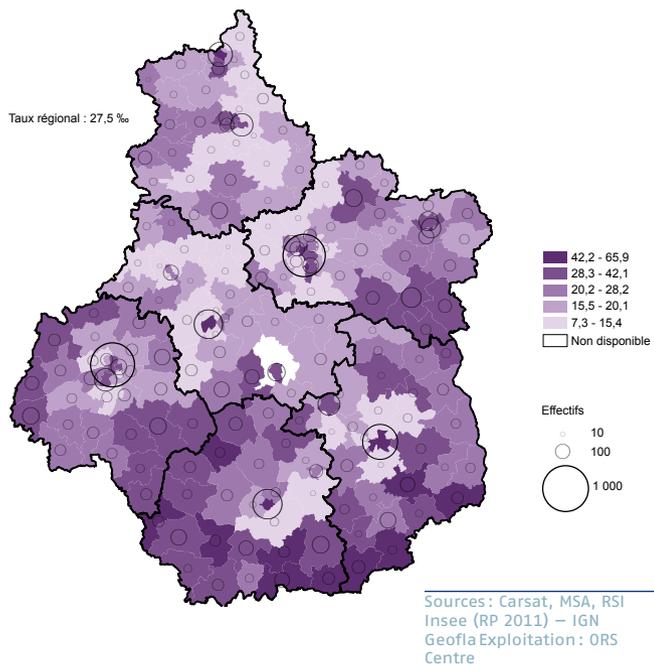
19 **Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2010**



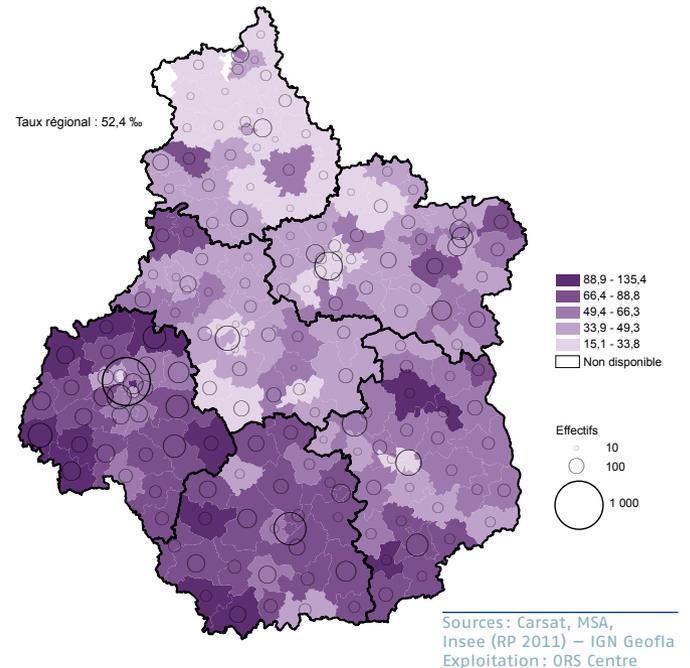
20 **Indice de grand vieillissement en 2011**



21 **Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2013 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus**



22 **Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2013 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**



**E**n France hexagonale, en 2011, l'Insee estime à **14,3% le nombre de personnes pauvres**. Les taux de pauvreté<sup>(1)</sup> varient en région de 11,5% dans l'Eure-et-Loir à 14,8% dans l'Indre.

Des disparités selon l'âge sont relevées sur les différents territoires de la Région. Chez les plus jeunes (moins de 20 ans), l'Indre-et-Loire observe le taux de pauvreté le plus faible des départements de la Région tandis que l'Indre a le plus élevé (respectivement 16,9% et 22,5%). Dans la population adulte (30-64 ans), l'Eure-et-Loir présente le taux de pauvreté le plus faible et l'Indre le plus élevé (respectivement 9,9% et 13,0%). Enfin, chez les personnes âgées, le taux de pauvreté est le plus faible dans le Loiret et le plus élevé dans l'Indre (respectivement 5,9% et 10,8%).

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

La région Centre au 31 décembre 2013 **compte 73 337 allocataires du RSA<sup>(2)</sup> (+7,3% par rapport à fin 2012), ce qui représente 55,7 bénéficiaires pour 1000 habitants de la région Centre âgés de 25 à 64 ans. Parmi ces derniers, 6 550 perçoivent le RSA socle seul majoré (+5,2%), 38 840 le RSA socle seul non majoré (+7,6%) et 18 702 le RSA activité (+5,8%).**

La Région compte fin 2013, 4,0 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle seul (majoré ou non) pour 100 ménages (4,7% en France hexagonale). À l'échelle des départements de la Région, les taux varient de 3,5% dans l'Indre à 5,4% dans le Cher.

Au 31 décembre 2013, le RSA socle seul majoré  est délivré à 9,1 allocataires pour 100 familles monoparentales de la Région (8,7% en France hexagonale).

Fin 2013, le taux de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique<sup>(3)</sup> en Région est de 12,1 allocataires pour 1000 personnes âgées de 18 à 59 ans (11,0‰ au niveau national). Par rapport à fin décembre 2012, le nombre de bénéficiaires de l'ASS en région a crû de +11,9%. Dans les départements de la Région, les taux varient de 10,1‰ dans l'Indre-et-Loire à 16,1‰ dans le Cher.

Fin 2013, 1595 résidents de la région Centre ont pu bénéficier de l'allocation temporaire d'attente<sup>(4)</sup> (+11,1% par rapport à fin 2012).

Fin 2013, il est recensé en région Centre 2,0 bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité<sup>(5)</sup> pour 1000 personnes âgées de 25 à 59 ans (2,8‰ au niveau national). À l'échelle des départements de la Région, les taux varient de 1,4‰ dans l'Eure-et-Loir à 3,0‰ dans l'Indre.

L'accès au logement des personnes à faible revenu est appuyé par une offre de logement dans le parc locatif social. Il est dénombré au 1<sup>er</sup> janvier 2013 en région Centre **187 400 logements sociaux**, soit un taux de 16,7 logements sociaux pour 100 ménages. Ce taux est comparable au taux national (16,8%). En région, les taux varient de 14,1% dans le Loiret à 17,8% en l'Indre-et-Loire.

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus<sup>(6)</sup>. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocations logement qui ont pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte de plus en plus le budget des ménages (1<sup>er</sup> poste de dépenses).

Au 31 décembre 2013, la Région compte 102,3 bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL) pour 1000 ménages (99,1‰ en France au 31.12.2012). En région, les taux s'échelonnent de 89,4‰ dans l'Eure-et-Loir à 114,2‰ dans l'Indre-et-Loire.

Fin 2013, le taux de bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) en région Centre est de 69,0 bénéficiaires pour 1000 ménages (83,0‰ dans l'Hexagone au 31.12.2012). Le taux le plus élevé est relevé dans l'Indre-et-Loire (97,8‰). L'Eure-et-Loir présente le plus faible (44,6‰).

L'allocation de logement à caractère familial (ALF) est délivrée en région Centre à la fin de l'année 2013 à 35,2 bénéficiaires pour 1000 ménages (43,4‰ en France au 31.12.2012). Avec 40,2 allocataires de l'ALF pour 1000 ménages, le Cher observe le taux le plus élevé. Le plus faible taux est relevé dans l'Indre-et-Loire (27,9‰).

À l'échelle des cantons, les taux les plus élevés de ménages bénéficiaires de logements sociaux et d'allocations logement (APL, ALS, ALF - ) se concentrent dans les villes-centres des départements ■

\*Les rangs présentés dans l'analyse se lisent en partant de la première position (du haut vers le bas).

(1) Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60% (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.

- (2) Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1<sup>er</sup> juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes.
- (3) L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
- (4) L'allocation temporaire d'attente (ATA) a été créée en 2005 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). L'ATA est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion.
- (5) L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
- (6) Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définis par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2011</b>	14,3 %	11,5 %	14,8 %	12,0 %	12,2 %	12,3 %	ND	14,3 %
<b>Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2011</b>								
<i>moins de 20 ans</i>	22,0 %	17,3 %	22,5 %	16,9 %	19,0 %	19,0 %	ND	20,5 %
<i>de 20 à 24 ans</i>	20,0 %	15,4 %	19,7 %	19,1 %	16,0 %	17,4 %	ND	19,6 %
<i>de 25 à 29 ans</i>	14,3 %	11,6 %	15,0 %	13,0 %	12,8 %	13,0 %	ND	13,9 %
<i>de 30 à 64 ans</i>	12,9 %	9,9 %	13,0 %	10,5 %	10,8 %	10,4 %	ND	12,6 %
<i>de 65 ans et plus</i>	8,5 %	6,0 %	10,8 %	7,7 %	7,2 %	5,9 %	ND	8,8 %
<b>Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2013</b>	11 878	10 721	6 340	16 744	9 020	18 634	73 337	1 964 169 (31.12.2012)
<i>dont RSA socle seul majoré</i>	994	982	590	1 420	766	1 798	6 550	174 144
<i>dont RSA socle seul non majoré</i>	6 595	5 842	3 079	8 860	4 889	9 575	38 840	1 098 896
<i>dont RSA Activité</i>	2 833	2 713	1 851	4 335	2 156	4 814	18 702	466 561
<b>Nombre d'allocataires du RSA socle seul (majoré ou non) au 31.12.2013 pour 100 ménages</b>	7 589	6 824	3 669	10 280	5 655	11 373	45 390	1 273 040 (31.12.2012)
	5,4 %	3,8 %	3,5 %	3,8 %	3,9 %	4,0 %	4,0 %	4,7 %
<b>Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2013 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans</b>	994	982	590	1 420	766	1 798	6 550	174 144 (31.12.2012)
	11,2 %	8,3 %	9,7 %	8,4 %	9,0 %	9,2 %	9,1 %	8,7 %
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2013 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	26 135	38 324	18 855	53 577	27 967	59 730	224 588	5 716 329 (31.12.2012)
	65,6 %	74,7 %	69,4 %	70,8 %	71,9 %	72,6 %	71,3 %	69,9 %
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus au 31.12.2013 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	8 364	7 599	4 742	12 833	6 415	12 947	52 900	1 476 844 (31.12.2012)
	21,0 %	14,8 %	17,4 %	17,0 %	16,5 %	15,7 %	16,8 %	18,1 %
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) au 31.12.2013 pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans</b>	2 564	2 616	1 668	3 227	2 219	4 038	16 332	378 200* (31.12.2012)
	(16,1‰)	(11,4‰)	(14,6‰)	(10,1‰)	(13,3‰)	(11,4‰)	(12,1‰)	(11,0‰)
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA) au 31.12.2013</b>	142	205	74	518	183	473	1 595	47 000* (31.12.2012)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2012 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans</b>	403 2,6‰	316 1,4‰	328 3,0‰	478 1,6‰	287 1,8‰	712 2,1‰	2 524 2,0‰	81 300 2,8‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage** au 31.12.2013</b>	26	33	18	37	15	36	165	6 300 (31.12.2012)
<b>25</b> <b>Nombre de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour 100 ménages</b>	21 132 14,9%	31 096 17,5%	17 983 16,9%	47 500 17,8%	20 606 14,1%	49 084 17,4%	187 401 16,7%	4 595 600 16,8%
<b>Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2013 pour 1 000 ménages</b>	14 076 99,4‰	15 934 89,4‰	10 780 101,5‰	30 511 114,2‰	13 268 90,8‰	30 187 106,8‰	114 756 102,3‰	2 710 314 99,1‰ (31.12.2012)
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2013 pour 1 000 ménages</b>	9 976 70,5‰	7 953 44,6‰	6 616 62,3‰	26 124 97,8‰	8 568 58,7‰	18 141 64,2‰	77 378 69,0‰	2 269 799 83,0‰ (31.12.2012)
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2013 pour 1 000 ménages</b>	5 684 40,2‰	6 775 38,0‰	3 850 36,2‰	7 467 27,9‰	5 069 34,7‰	10 631 37,6‰	39 476 35,2‰	1 192 094 43,4‰ (31.12.2012)
<b>26</b> <b>Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2013 pour 1 000 ménages</b>	29 736 210,1‰	30 662 172,1‰	21 246 200,0‰	64 102 239,9‰	26 905 184,2‰	58 959 208,5‰	231 610 206,4‰	6 172 207 225,7‰ (31.12.2012)
<b>Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) au 31.12.2013 pour 1 000 familles avec enfant(s)</b>	10 557 264,0‰	16 650 262,4‰	7 064 249,8‰	20 898 259,6‰	11 723 267,5‰	26 265 277,0‰	93 157 265,5‰	2 266 429 252,4‰ (31.12.2012)

Sources : Caf, MSA au 31.12.2013, Carsat Centre au 31.12.2013, Pôle emploi Centre au 31.12.2013, Insee (RP 2011), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

\*Sources : Pôle emploi, fichier national des Assedic, données semi-définitives (Drees)

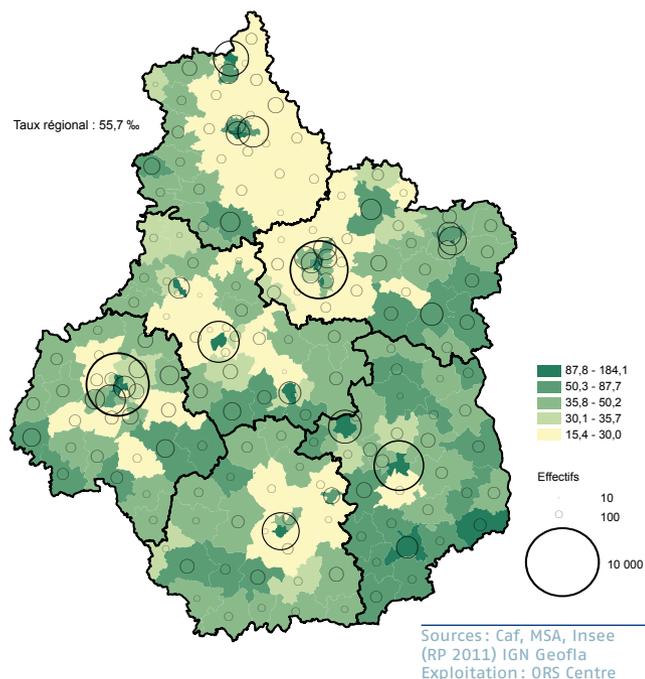
\*\* Sources : CNAMTS, CDC, estimations Drees

\*\*\* Sources : CNAV, MSA, estimations Drees

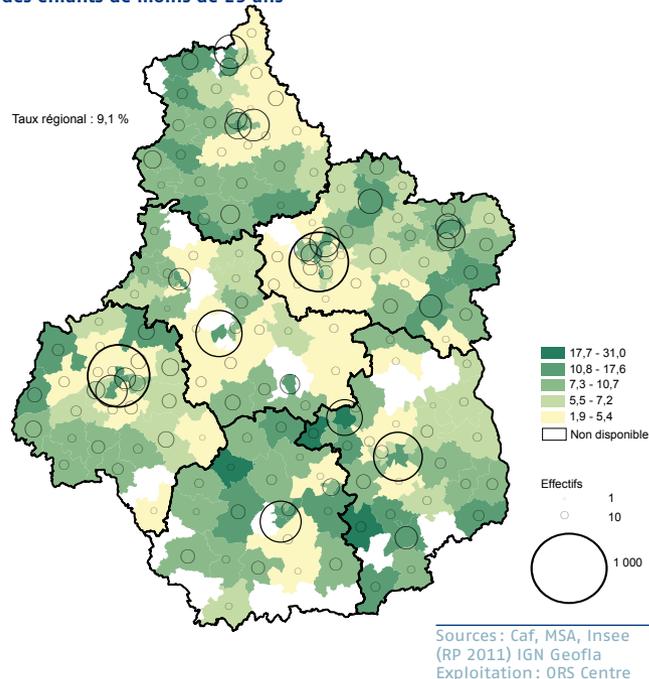


## CARTOGRAPHIE

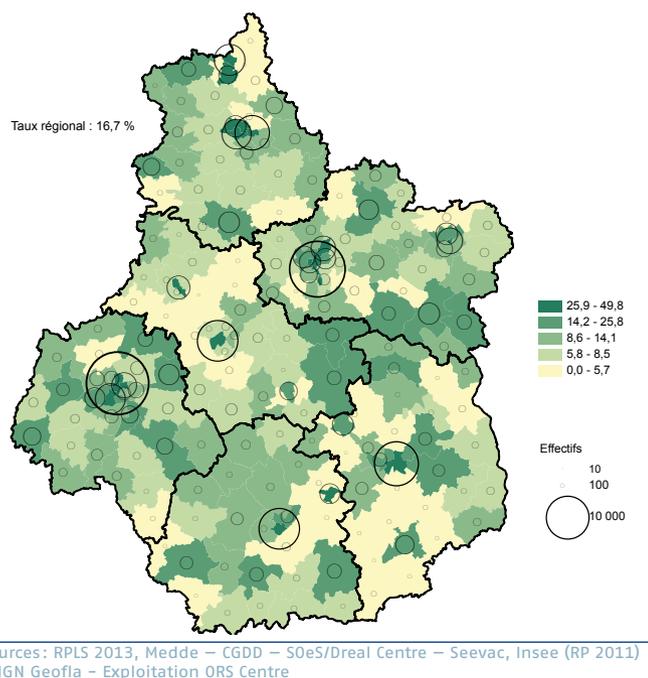
**23** Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2013 pour 1000 personnes âgées de 25 à 64 ans



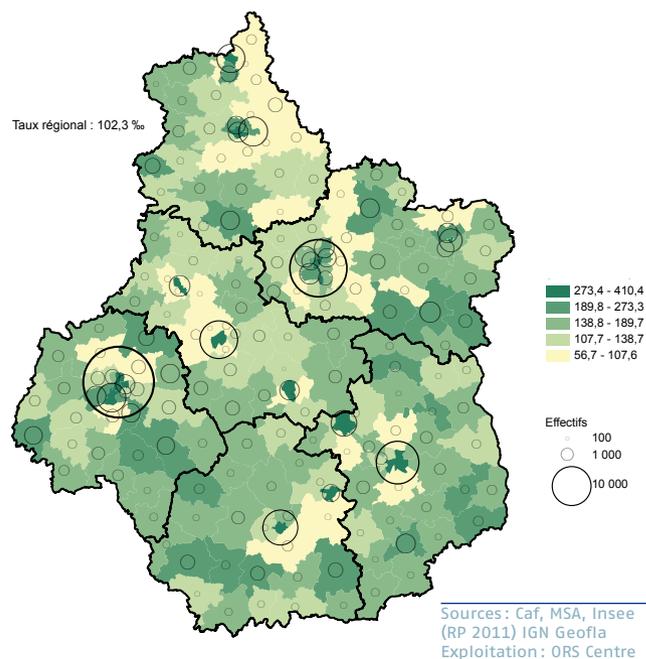
**24** Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré au 31.12.2013 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans



**25** Nombre de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour 100 ménages



**26** Nombre de bénéficiaires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2013 pour 1000 ménages



Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme «115», numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri...).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, **les établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale en région Centre offrent plus de 3100 places d'hébergement social** (CADA<sup>(1)</sup>, CHRS<sup>(2)</sup>, CPH, centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) **auxquelles s'ajoutent près de 5800 places en logement accompagné<sup>(3)</sup>** (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs, foyers de travailleurs migrants).

La **région Centre compte 1791 places d'hébergement** (locaux d'urgence, appartements d'urgence, baux glissants...). Parmi ces dernières, 916 sont des places dédiées à l'insertion (51,1%), 735 aux urgences (41,0%) et 140 destinées à la stabilisation (7,8%)<sup>(4)</sup>.

La **Région dispose ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de 1,4 place d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans** contre 1,8‰ au niveau national. Les taux varient en région de 0,8‰ en Eure-et-Loir à 2,5‰ dans le Loiret.

Fin 2012, la Région compte **2,3% de la population bénéficiaires de la CMU de base** contre 2,9% au niveau national. Le taux de bénéficiaires varie de 2,0% dans l'Indre à 2,6% dans le Cher.

Au 31 décembre 2012, la Région compte **5,4% de la population bénéficiaire de la CMUC<sup>(5)</sup>** contre 6,0% au niveau de l'Hexagone. Les taux varient en région de 4,7% dans l'Indre-et-Loire à 6,5% dans le Cher.

Fin 2013, 3806 personnes de la région Centre ont pu avoir accès à l'aide médicale d'État<sup>(6)</sup> délivrée par les caisses d'assurance maladie du régime général ■

1. Les **Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
2. Les **Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types: en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit «tout public» (jeunes errants, grands exclus,...) (Étude ORS/Creai, «Les usagers des CHRS: profils et parcours vers le logement», mars 2013, 76 p).
3. Le terme «**logement accompagné**» recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.
4. L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
5. La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.
6. L'**Aide Médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale. La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général. L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire.  
Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100% pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

## Lits ou places installés au 01.01.2013 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil et données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Hébergement social</b>								
<b>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)</b> <i>nombre de lits, places</i>	122	141	74	234	167	322	1 060	38 406
<b>Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)</b> <i>nombre de lits, places</i>	148	120	79	239	200	473	1 259	21 992
<b>Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale</b> <i>nombre de lits, places</i>	26	53	55	121	108	368	731	21 974
<b>Centres provisoires d'hébergement (CPH)</b> <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	50	0	40	90	1 480
<b>Logement accompagné</b>								
<b>Résidences sociales</b> <i>nombre de lits, places</i>	316	590	136	615	515	867	3 039	95 698
<b>Maisons relais, Pensions de famille</b> <i>nombre de lits, places</i>	65	89	57	129	84	138	562	10 571
<b>Foyers de jeunes travailleurs <sup>(1)</sup></b> <i>nombre de lits, places</i>	0	88	80	560	0	338	1 066	22 593
<b>Foyers de travailleurs migrants <sup>(1)</sup></b> <i>nombre de lits, places</i>	164	51	0	321	0	591	1 127	57 519
<b>Nombre de places d'hébergement</b>	148	194	129	355	275	690	1 791	60 160
<i>dont urgences</i>	26	106	66	97	88	352	735	20 878
<i>dont stabilisation</i>	4	10	6	24	20	76	140	7 759
<i>dont insertion</i>	118	78	57	234	167	262	916	31 523
<b>Taux d'équipement en places d'hébergement</b> pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,0‰	0,8‰	1,0‰	1,2‰	1,1‰	2,5‰	1,4‰	1,8‰
<b>Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base</b> au 31.12.2012 (pour 100 habitants)	8 272 2,6%	10 918 2,5%	4 736 2,0%	12 749 2,1%	8 207 2,4%	14 695 2,2%	59 576 2,3%	1 878 274 2,9%
<b>Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)</b> au 31.12.2012 (pour 100 habitants)	20 814 6,5%	22 330 5,1%	12 393 5,2%	28 729 4,7%	17 416 5,1%	40 636 6,0%	142 318 5,4%	3 857 456 6,0%
<b>Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)*</b> au 31.12.2013	318	553	180	940	357	1 458	3 806	ND

Sources : Statiss (Finess, Drees, DRJSCS, DGCS), Fonds CMU (31.12.2012), \*CPAM

(1) Non transformés en résidences sociales

 VALEURS COMMENTÉES

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2013, la région Centre compte 2968 places pour l'accueil <sup>(1)</sup> d'enfants et adolescents en difficulté sociale, soit un taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance en région Centre de 4,8 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (contre 4,0 ‰ en France). À l'échelle des départements de la région, les taux varient de 3,0 ‰ dans le Cher à 7,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir.

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

Au niveau national, fin 2012, **la moitié (49,6%) des mesures ASE des jeunes ont concerné des mesures de placements** (enfants confiés à l'ASE et placements directs). En région, cette proportion varie de 29,2% dans le Loiret à 60,4% dans le Cher.

Les actions éducatives regroupent, d'une part, les actions éducatives à domicile (AED), qui sont des décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés et à leurs familles et, d'autre part, les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui poursuivent les mêmes objectifs que l'AED mais qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille. Au 31 décembre 2012, 31,0% des actions éducatives des jeunes au niveau national ont été réalisées à domicile. À l'échelle des départements du Centre, cette proportion varie de 26,7% dans l'Eure-et-Loir à 64,4% dans le Loiret.

Au total, au 31 décembre 2012, en France hexagonale, **1,9% des jeunes de 0-20 en France ont bénéficié d'une mesure d'aide sociale à l'enfance** (actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert et mesures de placement). À l'échelle des départements de la Région, les taux varient de 1,5% dans l'Indre-et-Loire à 2,9% dans le Loiret ■

(1) Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au conseil général. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en famille d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une MECS peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre, qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

## Lits ou places installés au 01.01.2013 par catégorie d'établissement – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
<b>Établissements d'aide sociale à l'enfance</b>								
Établissements d'accueil mère-enfant <i>nombre de places</i>	75	14	9	28	30	30	186	4867
Pouponnières à caractère social <i>nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	786
Foyers de l'enfance <i>nombre de places</i>	93	104	36	137	0	60	430	10116
Maisons d'enfants à caractère social (MECS) <i>nombre de places</i>	0	628	147	569	265	456	2 065	42 703
Structures intermédiaires de placement social <i>nombre de places</i>	0	0	0	8	0	0	8	43
Lieux de vie et d'accueil <i>nombre de places</i>	37	22	0	8	0	5	72	2 582
Villages d'enfants <i>nombre de places</i>	0	50	0	100	0	57	207	1 232
<b>Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance<sup>(1)</sup> pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans</b>	3,0‰	7,4‰	3,9‰	6,0‰	3,8‰	3,6‰	4,8‰	4,0‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Mesures d'ASE (mesures de placements et actions éducatives) en % des 0-20 ans*	2,4%	1,9%	1,9%	1,5%	2,2%	2,9%	ND	1,9%
Part des mesures de placement (enfants confiés à l'ASE et placements directs) dans le total des mesures d'ASE (en %)*	60,4%	50,6%	49,1%	56,5%	41,9%	29,2%	ND	49,6%
Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des actions éducatives (en %)*	42,6%	26,7%	29,4%	29,1%	42,7%	64,4%	ND	31,0%
Part des mesures administratives dans les mesures de placement (enfants confiés à l'ASE et placements directs) (en %)*	26,7%	25,6%	20,2%	20,8%	22,0%	18,8%	ND	22,2%

Source : Statiss (DRJSCS, Finess), Insee (Indicateurs sociaux départementaux – Cnis)

(1) En 2013, le taux d'équipement est calculé sans les places en centres de placement familial socio-éducatif

\*Source : Drees, Enquête Bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2012 ; Insee, estimation de population au 01/01/2013



VALEURS COMMENTÉES

# Annexes

## Nouveau découpage cantonal

Parallèlement à la mise à jour des données de la version d'OSCARD 2014, un redécoupage des cantons français a été défini par la loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application publiés en février et mars 2014. Les demandes de données se croisant avec ces modifications territoriales, il n'a pas été possible de solliciter les partenaires pour la fourniture de données sur ces nouveaux territoires. Cependant, dès que cela a été possible, les indicateurs disponibles ont été cartographiés sur ces nouveaux échelons (cantons 2014).

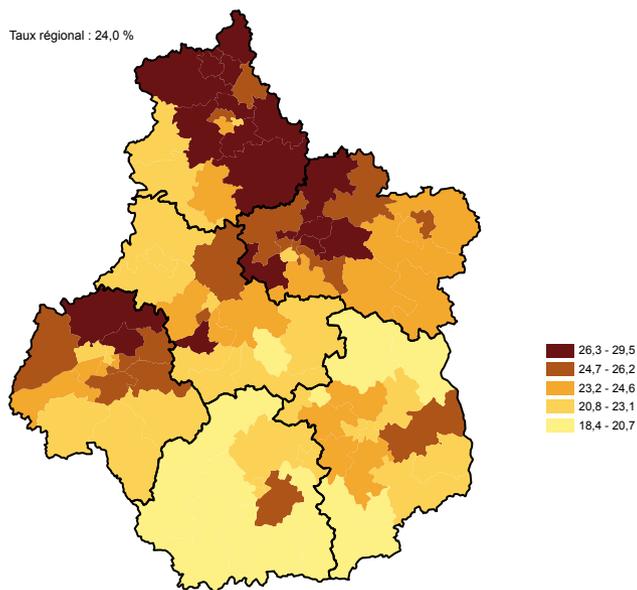
## Formules de calcul

## Index des sigles



**Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2011**

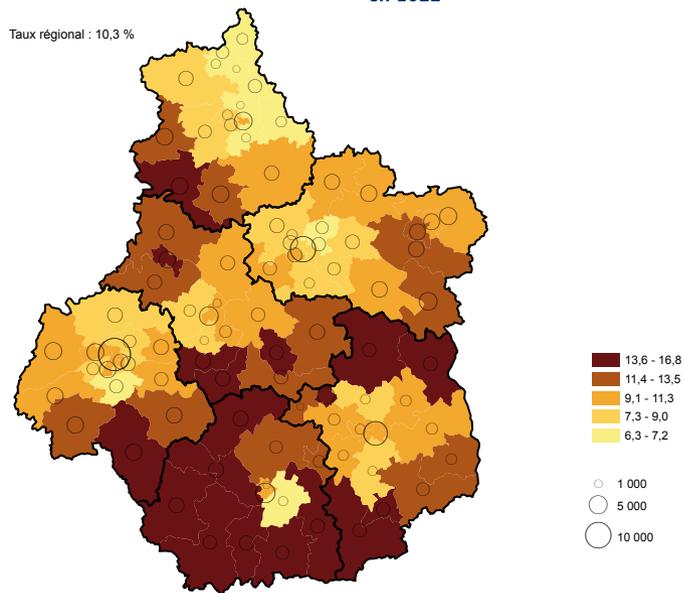
Taux régional : 24,0 %



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre

**Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2011**

Taux régional : 10,3 %

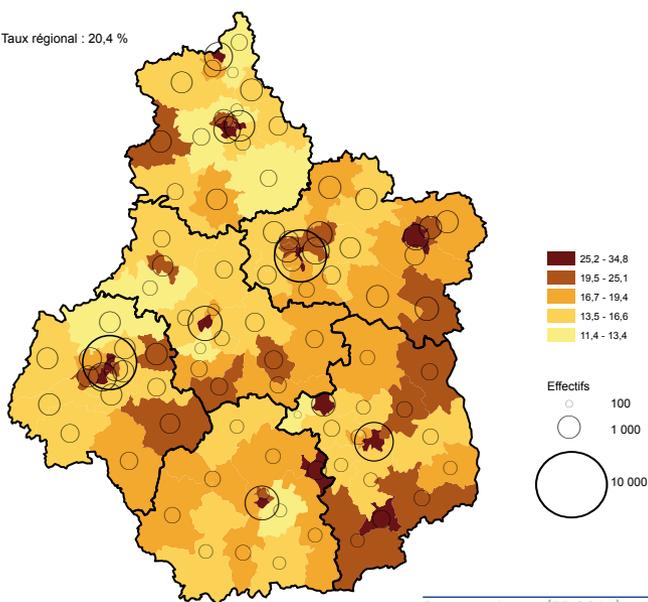


Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre



**Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2011**

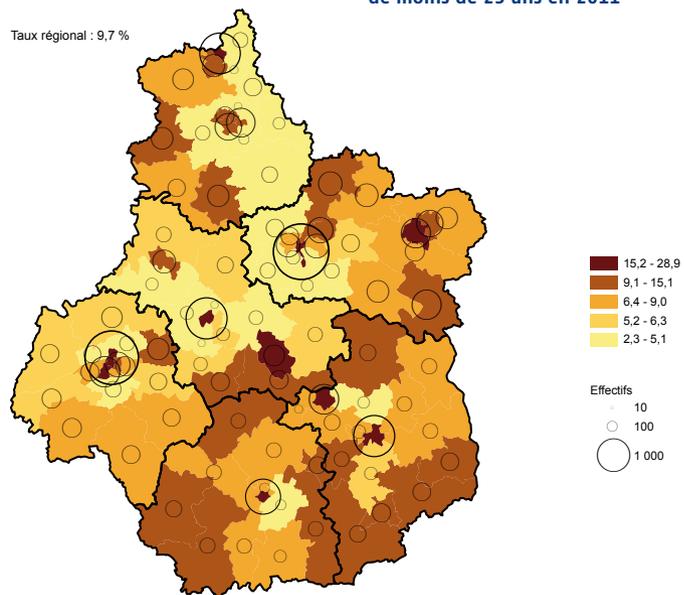
Taux régional : 20,4 %



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre

**Nombre de familles ayant des enfants de moins de 25 ans sans actif occupé pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2011**

Taux régional : 9,7 %

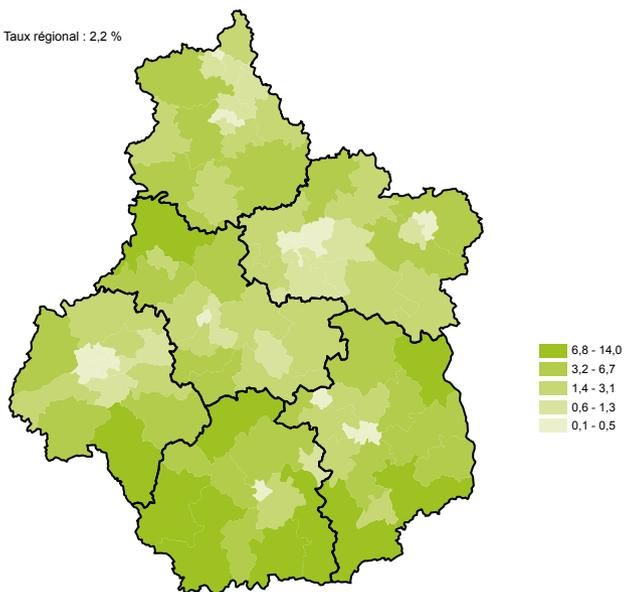


Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre



**Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2011**

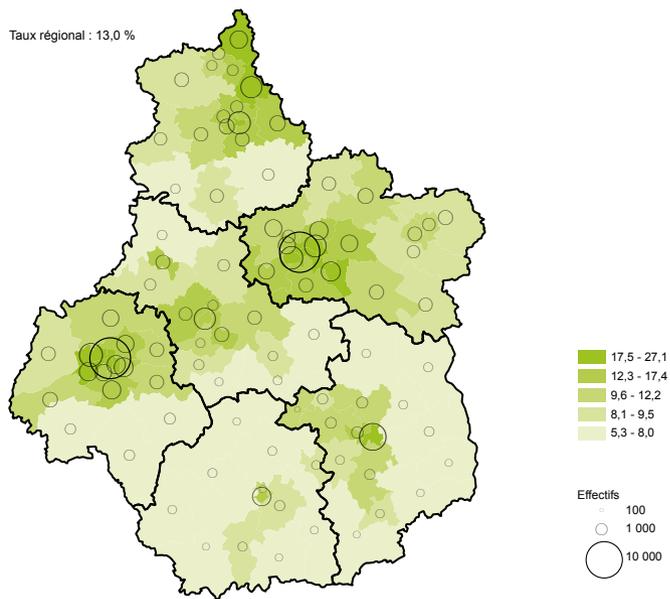
Taux régional : 2,2 %



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre

**Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2011**

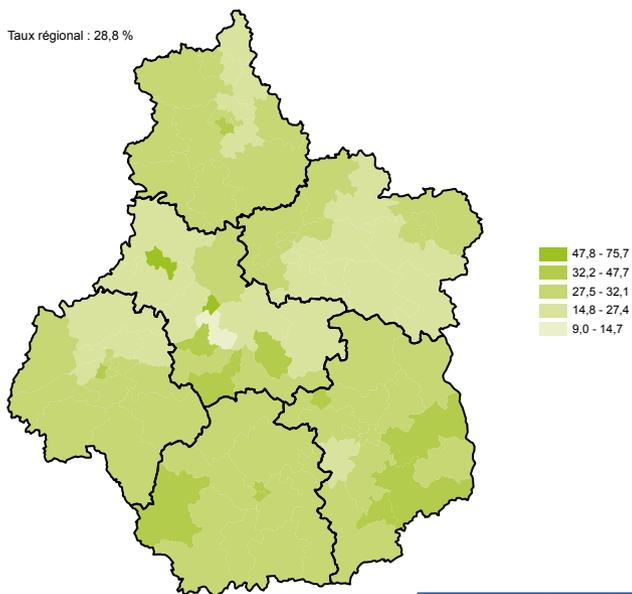
Taux régional : 13,0 %



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre

**Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2011**

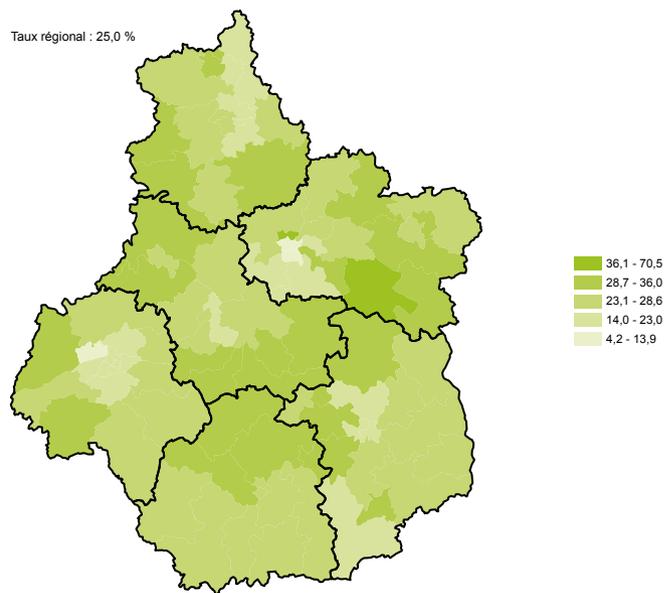
Taux régional : 28,8 %



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre

**Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2011**

Taux régional : 25,0 %



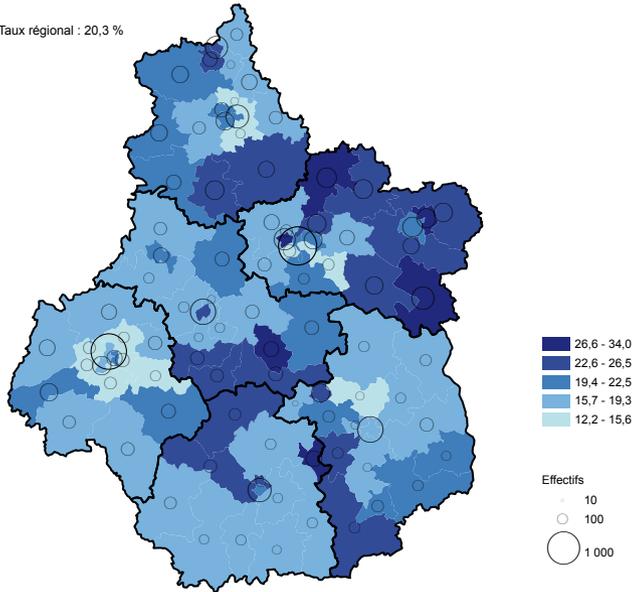
Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre





**Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2011**

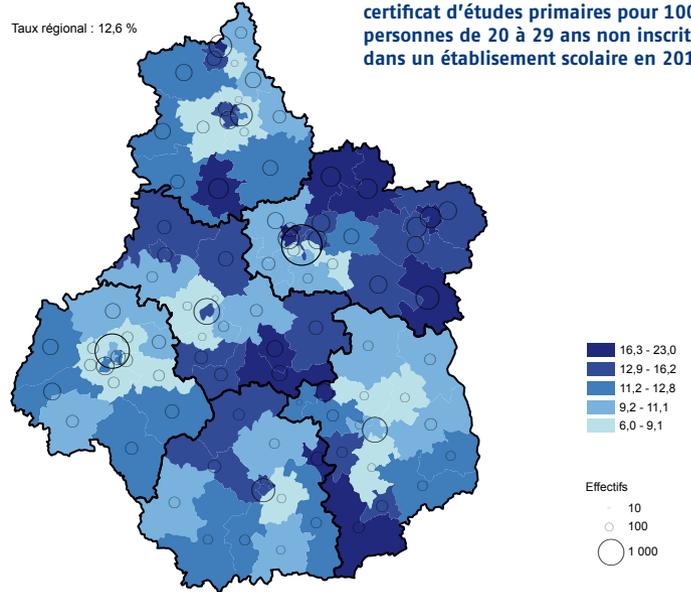
Taux régional : 20,3 %



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre

**Nombre de personnes de 20 à 29 ans sorties du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires pour 100 personnes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2011**

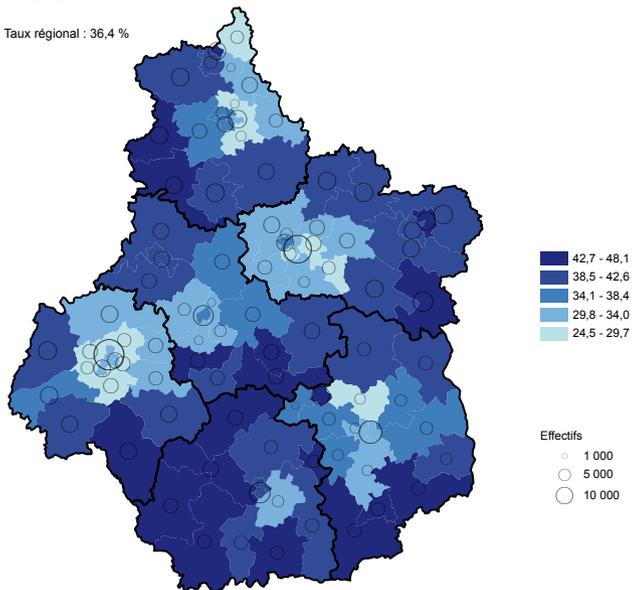
Taux régional : 12,6 %



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre

**Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2011**

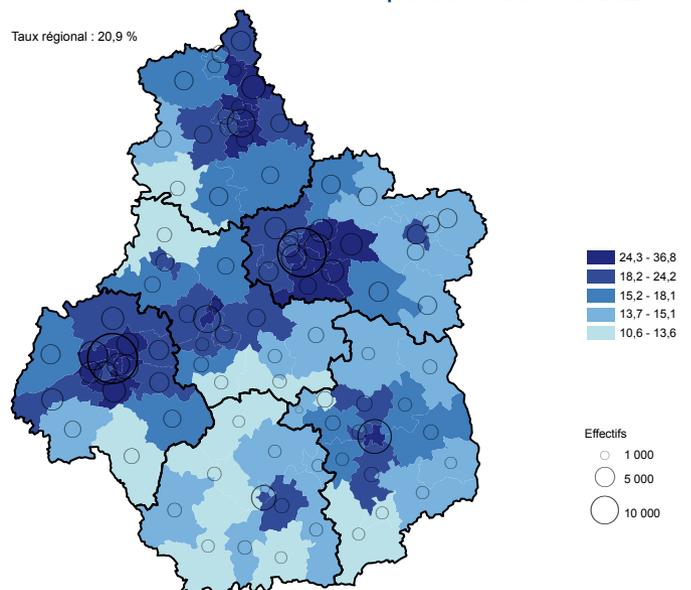
Taux régional : 36,4 %



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre

**Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2011**

Taux régional : 20,9 %

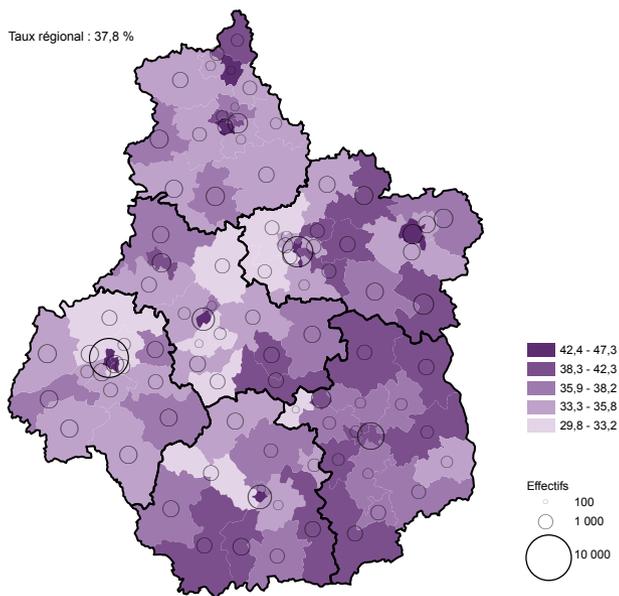


Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre



**Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2011**

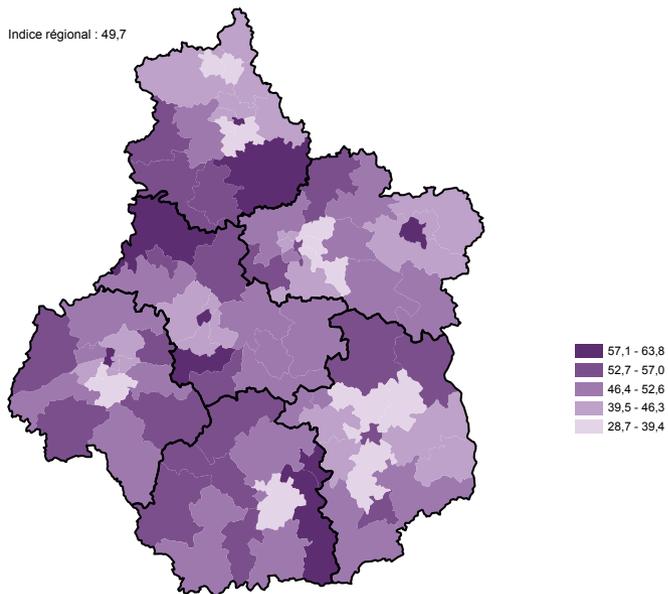
Taux régional : 37,8 %



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre

**Indice de grand vieillissement en 2011**

Indice régional : 49,7



Sources : Insee (RP 2011)  
IGN GEOFLA  
Exploitation ORS Centre



### Démographie:

- *Densité de population en 2011*: (Nombre d'habitants au RP 2011/Superficie en km<sup>2</sup>)
- *Taux d'accroissement annuel de la population entre 2006 et 2011*:  $((\text{Nombre d'habitants au RP 2011} / \text{Nombre d'habitants au RP 2006})^{(1/6)} - 1) * 100$
- *Part des moins de 20 ans en 2011*: (Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2011/Population totale au RP 2011)\*100
- *Part des moins de 60 ans en 2011*: (Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2011/Population totale au RP 2011)\*100
- *Part des 20- 64 ans en 2011*: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2011/Population totale au RP 2011)\*100
- *Part des 65 ans ou plus en 2011*: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2011/Population totale au RP 2011)\*100
- *Part des 75 ans ou plus en 2011*: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2011/Population totale au RP 2011)\*100
- *Indice de vieillissement en 2011*: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2011/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2011)\*100
- *Part des 25- 59 ans en 2011*: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2011/Population totale au RP 2011)\*100
- *Part des 25-59 ans vivant seuls en 2011*: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2011/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2011)\*100
- *Part de familles monoparentales en 2011*: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2011/Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2011)\*100
- *Part des familles avec enfant(s) sans actif occupé en 2011*: (Nombre de familles avec enfant(s) sans actif occupé au RP 2011/Nombre de familles avec enfant(s) au RP 2011)\*100

### Emploi, chômage et revenu:

- *Population active de 15 ans et plus en 2011*: (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2011/Population totale au RP 2011)\*100
- *Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2011*: Somme des taux d'activité ( Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2011/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2011) par groupe d'âge décennaux et par sexe \* 100
- *Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2011*: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2011/Population active ayant un emploi au RP 2011)\*100
- *Part de cadres dans la population active en 2011*: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2011/ Population active ayant un emploi au RP 2011)\*100
- *Part d'ouvriers dans la population active en 2011*: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2011/ Population active ayant un emploi au RP 2011)\*100
- *Part d'employés dans la population active en 2011*: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2011/ Population active ayant un emploi au RP 2011)\*100
- *Part des ménages fiscaux imposés en 2011*: (Nombre de ménages fiscaux imposés en 2011/Nombre total de ménages fiscaux en 2011)\*100

- *Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2013 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- *Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2013 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues)*: (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- *Taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2013*: (Nombre de chômeurs moyen au 4<sup>e</sup> trimestre 2013/Population active)\*100
- *Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2013*: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2013/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2013)\*100
- *Part de femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2013*: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2013/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2013)\*100
- *Part de femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2013*: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2013/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2013)\*100
- *Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2013*: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2013/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2013)\*100
- *Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2013*: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2013/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2013)\*100
- *Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2013*: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2013/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2013)\*100
- *Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2013*: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2013/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2013)\*100

### Enseignement, scolarité:

- *Taux de collégiens boursiers (public) (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)\*100
- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100
- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100
- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100

- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100
- *Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2013-2014)*: (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)\*100
- *Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2013)*: Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N/population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N/population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + ....+ (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N/population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))\*100
- *Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2013) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2013)* (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).  
 Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + .... (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) \* 100;
- *Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2012-2013)*: (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)\*100
- *Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2011-2012)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100
- *Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2011-2012)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100
- *Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2011-2012)*: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100
- *Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2011*: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2011/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2011)\*100
- *Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2011*: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires au RP 2011/ Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2011)\*100
- *Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2011*: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2011/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2011)\*100

- *Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2011* : (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2011/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2011)\*100
- *Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2010* : (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2010/Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2010)\*100

### Personnes handicapés :

#### Adultes handicapés :

- *Taux d'équipement en maisons d'accueil spécialisées (MAS) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2013* : (Nombre de lits en MAS/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux d'équipement en foyers d'accueil médicalisés (FAM) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2013* : (Nombre de lits en FAM/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux d'équipement en foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2012* : (Nombre de lits en Foyer de vie/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux d'équipement en établissements de service d'aide par le travail (ESAT) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2013* : (Nombre de places en ESAT/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 59 ans au 31 décembre 2013* : (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2013/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans au RP 2011)\*100
- *Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2012* : (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2012/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2013)\*1000
- *Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2012* : (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2012/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2013)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2012* : (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12. 2012/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2013)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2012* : (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2012/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2013)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2012* : (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2012/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2013)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2012* : (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2012/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2013)\*1000

### Enfance et jeunesse handicapées :

- *Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2013* : (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2013* : (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2013/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2011)\*1000

### Scolarité des enfants handicapés :

- *Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1er degré (public et privé) (année scolaire 2013-2014)* : (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré (public+privé)/ Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1er degré (public+privé))\*100
- *Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2013-2014)* : ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public+privé)/ Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public+privé))\*100
- *Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2013-2014)* : ((a) : (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1er degré (public+privé)/ Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré (public+privé)\*100; (b) : (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1er degré (public+privé)/ nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1er degré (public+privé)\*100))
- *Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2013-2014)* : ((a) : (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2<sup>nd</sup> degré (public+privé)/ Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public+privé)\*100; (b) : (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2<sup>nd</sup> degré (public+privé)/ nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public+privé)\*100))
- *Nature (en%) des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans les 1er et 2<sup>nd</sup> degrés (public et privé) (année scolaire 2013-2014)* : (Nombre d'élèves handicapés scolarisés avec le trouble x/ Nombre total d'élèves handicapés scolarisés)\*100

### Personnes âgées :

- *Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2011* : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2011/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2011)\*100
- *Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale en 2011* : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale au RP 2011/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2011)\*100
- *Indice de grand vieillissement en 2011* : (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2011/ Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2011)\*100
- *Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2011* : (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2011/Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2011)\*100

- *Taux d'équipement en structures d'hébergement pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2013 (maisons de retraite, logements-foyers, hébergement temporaire, USLD):* (Nombre de lits installés en structures d'hébergement pour personnes âgées/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000
- *Taux d'équipement en lits médicalisés pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2013 (Ehpad, USLD):* (Nombre de lits installés en structures d'hébergement médicalisées pour personnes âgées/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000
- *Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à domicile (APA) pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2012:* (Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement (sous ou hors dotation globale) au 31.12.2012/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2013)\*1000
- *Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2013:* (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2013/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2011)\*1000
- *Taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2013:* ((Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile au 31.12.2013/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2011)\*1000

### Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté:

- *Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2011:* (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2011)
- *Taux de pauvreté monétaire à 60 % par âge en 2011:* (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2011)
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul» pour 100 ménages au 31 décembre 2013:* (Nombre d'allocataires du RSA «socle seul» au 31.12.2013/Nombre de ménages au RP 2011)\*100
- *Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul majoré» pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2013:* (Nombre d'allocataires du RSA «socle seul majoré» au 31.12.2013/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2011)\*100
- *Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 50% des revenus au 31 décembre 2013 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues):* (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 50% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- *Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus au 31 décembre 2013 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues):* (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100
- *Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2013:* (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2013/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2011)\*100
- *Taux d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2012:* (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2012/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2011)\*1000

- *Densité de logements sociaux (Enquête EPLS au 01.01.2013)*: (Nombre de logements sociaux au 01.01.2013/Nombre de ménages au RP 2011)\*100
- *Taux d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) pour 1000 ménages au 31 décembre 2013*: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2013/Nombre de ménages au RP 2011)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) pour 1000 ménages au 31 décembre 2013*: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2013/Nombre de ménages au RP 2011)\*1000
- *Taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2013*: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2013/Nombre de ménages au RP 2011)\*1000
- *Taux d'allocataires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2013*: (Nombre d'allocataires d'allocations logement au 31.12.2013/Nombre de ménages au RP 2011)\*1000

### Adultes et familles en difficulté:

- *Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2013*: (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)\*1000
- *Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base (CMU) pour 100 personnes au 31.12.2012*: (Nombre de bénéficiaires de la CMU au 31.12.2012/Population totale (estimations Fonds CMU))\*100
- *Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU C) pour 100 personnes au 31.12.2012*: (Nombre de bénéficiaires de la CMU C au 31.12.2012/Population totale (estimations Fonds CMU))\*100

### Protection de l'enfance:

- *Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2013*: (Nombre de lits ou places installés en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de moins de 20 ans, estimations INSEE)\*1000
- *Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de 0 à 20 ans au 31 décembre 2012*: (Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements au 31.12.2012/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2013)\*100
- *Taux de mesures de placement (enfants confiés à l'ASE et placements directs) parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2012*: (Nombre de mesures de placement au 31.12.2012/Nombre de mesures de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2012)\*100
- *Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2012*: (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2012/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2012)\*100
- *Taux de mesures administratives parmi l'ensemble des mesures de placements de l'aide sociale à l'enfance (enfants confiés à l'ASE et placements directs) au 31 décembre 2012*: (Nombre de mesures de mesures administratives au 31.12.2012/Nombre de mesures de placement au 31.12.2012)\*100

### Autres indicateurs:

- *Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour 1000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2013*: (Nombre d'allocataires de la PAJE au 31.12.2013/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2011)\*1000

- A**
- AAH** .....Allocation adulte handicapé
  - ACTP** .....Allocation compensatrice tierce personne
  - AED** .....Actions éducatives à domicile
  - AEEH** .....Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
  - AEMO** .....Actions éducatives en milieu ouvert
  - ALF** .....Allocation de logement à caractère familial
  - ALS** .....Allocation de logement à caractère social
  - AME** .....Aide médicale d'état
  - APA** .....Aide personnalisée à l'autonomie
  - API** .....Allocation parent isolé
  - APL** .....Aide personnalisée au logement
  - ARS** .....Agence régionale de santé
  - ASE** .....Aide sociale à l'enfance
  - ASI** .....Allocation supplémentaire d'invalidité
  - ASPA** .....Allocation de solidarité aux personnes âgées
  - ASS** .....Allocation spécifique de solidarité
  - ASV** .....Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
- B**
- ATA** .....Allocation temporaire d'attente
- C**
- BIT** .....Bureau international du travail
  - CADA** .....Centre d'accueil des demandeurs d'asile
  - CAF** .....Caisse d'allocations familiales
  - CARSAT** .....Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
  - CDAPH** .....Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
  - CHRS** .....Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
  - CMU** .....Couverture maladie universelle
  - CMU C** .....Couverture maladie universelle complémentaire
  - CPAM** .....Caisse primaire d'assurance maladie
  - CPGE** .....Classe préparatoire aux grandes écoles
- D**
- CPH** .....Centre provisoire d'hébergement
  - DARES** .....Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
  - DEFM** .....Demandeur d'emploi en fin de mois
  - DGI** .....Direction générale des impôts
  - DIRPJJ** .....Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

- DIRECTE** ... Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DNB** ..... Diplôme national du brevet
- DREAL** .... Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DREES** .... Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- E** **DRJSCS** .... Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- EHPAD** .... Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EPLS** ..... Enquête sur le parc locatif social
- F** **ESAT** ..... Entreprise de service d'aide par le travail
- FAM** ..... Foyer d'accueil médicalisé
- FINESS** .... Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
- FJT** ..... Foyer de jeunes travailleurs
- I** **FTM** ..... Foyer de travailleurs migrants
- IEM** ..... Établissement pour déficients moteurs
- IME** ..... Institut médico-éducatif
- INSEE** .... Institut national de la statistique et des études économiques
- M** **ITEP** ..... Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- MAS** ..... Maison d'accueil spécialisée
- MDPH** .... Maison départementale des personnes handicapées
- MECS** .... Maison d'enfants à caractère social
- O** **MSA** ..... Mutualité sociale agricole
- ORS** ..... Observatoire régional de la santé
- P** **OSC** ..... Observation sociale du Centre
- PAJE** ..... Prestation d'accueil du jeune enfant
- R** **PCH** ..... Prestation de compensation du handicap
- RMI** ..... Revenu minimum d'insertion
- RP** ..... Recensement de la population
- RSA** ..... Revenu de solidarité active
- S** **RSI** ..... Régime social des indépendants
- SAMSAH** ... Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés
- SESSAD** ... Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- STATISS** ... Statistiques et indicateurs de la santé et du social
- U** **STS** ..... Section de technicien supérieur
- USLD** ..... Unité de soins de longue durée

OSCARD 2014 est disponible sur le site internet de la DRJSCS Centre  
à cette adresse :

**[www.centre.drjscs.gouv.fr](http://www.centre.drjscs.gouv.fr)**

Les données sociales sont disponibles et exploitables sur le site  
Internet de l'observation sociale du Centre à cette adresse :

**[www.observationsociale-centre.org](http://www.observationsociale-centre.org)**



Réalisation : ORS Centre (Franck Géniteau, Céline Leclerc)

Financement : DRJSCS Centre

Création graphique : Atelier J-Ph. Germanaud – Orléans (45)

Impression : Imprimerie Normalisée – Varennes-Vauzelles (58) – 11.2014

# Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

( O S C A R D )

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes handicapées

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions  
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance



2014